



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

**RÈGLEMENT
COMPÉTITIONS**
SAISON 2020 / 2021
KARATÉ

SOMMAIRE

CARTE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES ET DES LIGUES REGIONALES	10
ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFK ET SCHEMAS DESCRIPTIFS DES INSCRIPTIONS EN LIGNE	11 à 20
CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS	21 à 23

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I - LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES	25
1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE	25
2 - LE BUREAU EXECUTIF	25
3 - LES COMPETITEURS	26
4 - LES CLUBS	26
5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX	27
6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES	27
7 - LES LIGUES REGIONALES	28
8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE	28
9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS	33
10 - L'ARBITRAGE	34
11 - LE MEDICAL	34
12 - LA COMMUNICATION	34
II - LES COMPETITIONS - REGLES GENERALES	35
1 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	35
2 - LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX	35
3 - LES ENTENTES SPORTIVES	36
4 - LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE	36
5 - LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR	38
III - LES COMPETITIONS - DEROULEMENT	40
1 - LES INSCRIPTIONS	40
2 - LES QUALIFICATIONS ET LES CLASSEMENTS	40
3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION ET DE SUR-CLASSEMENT	41
4 - LES TETES DE SERIES	44
5 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE	46
6 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES	47
7 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS	48
8 - LES CADRES TECHNIQUES	48
9- LES PROFESSEURS	48
IV - LE COACHING AU NIVEAU NATIONAL (EPREUVE COMBAT)	49
1 - LES CONDITIONS POUR COACHER	49
2 - LES DROITS ET DEVOIRS DES COACHES	52
3 - LES DEGRES DE SANCTIONS	54
4 - LA COMMISSION D'APPEL	54
5 - SYSTEME ET REGLEMENT DE LA VIDEO REPLAY	55
V - LE COACHING AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, INTERDEPARTEMENTAL, REGIONAL (EPREUVE COMBAT)	57
1 - LES CARTES D'ACCREDITATIONS DES COACHES	57
2 - LES PREREQUIS ET LES CONDITIONS POUR COACHER	58
3 - LE QUOTA DE COACHES PAR CLUB	59
4 - LES DROITS ET DEVOIRS DES COACHES	59

LISTE DES COMPETITIONS

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	61
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	114
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	

Jeunes

- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	96
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	127
KATA - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	109
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	142

Départements d'Ile de France

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	61
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL	114
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	72
COMBAT - Juniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	76
COMBAT - Seniors	
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE	119
KATA - Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	
149	
KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	151
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE	153
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	97
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	101
COMBAT - Pupilles / Benjamins	

- COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	128
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	133
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DEPARTEMENTALE EQUIPE	147
KATA - (Equipe Poussins / Pupilles) (Equipe Benjamins / Minimes)	
- COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE INDIVIDUELLE	149
KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT Poussins / Pupilles / Benjamins	109
- OPEN DES JEUNES KATA Poussins / Pupilles / Benjamins	142

NIVEAU INTERDEPARTEMENTAL

Zones interdépartementales concernées :

(Flandre-Artois, Picardie, Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Lyonnais, Dauphiné-Savoie, Côte-d'Azur, Provence, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL	63
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL	115
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	72
COMBAT - Juniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	76
COMBAT - Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	119
KATA - Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE	151
INDIVIDUELLE	
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE EQUIPE	153
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	98
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	102
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE	129
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE	134
INDIVIDUELLE	

KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE EQUIPE	147
KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	
- COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE	149
INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	109
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	142

NIVEAU REGIONAL

Ligues régionales

(Hauts de France, Grand Est, Bourgogne/Franche-Comté, Auvergne/Rhône-Alpes, Provence/Alpes/Côte-d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	65
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	116
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	70
KATA/COMBAT - Vétérans	

Jeunes

-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	105
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	138
KATA - Pupilles / Benjamins	

Ligue régionale d'Ile de France

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	65
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	116
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	70
KATA/COMBAT - Vétérans	

Jeunes

-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	105
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
-OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	138
KATA - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	109
- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	142

Ligues régionales

(Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)
(Corse - Départements & Territoires d'outre-mer)

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	65
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	116
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	70
KATA/COMBAT - Vétérans	
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Juniors	72
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE COMBAT - Seniors	76
- CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE KATA	119
Cadets-Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE INDIVIDUELLE	151
KATA/COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE EQUIPE	153
KATA/COMBAT Seniors	

Jeunes

- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE	99
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE	103
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE	131
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE	136
KATA - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	105
COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL	138
KATA - Pupilles / Benjamins	
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE EQUIPE	147
KATA - (Equipe Poussins-Pupilles) (Equipe Benjamins-Minimes)	
- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE	149
INDIVIDUELLE KATA/COMBAT - Pupilles / Benjamins	
- OPEN DES JEUNES COMBAT - Pupilles / Benjamins / Minimes	109

- OPEN DES JEUNES KATA - Pupilles / Benjamins / Minimes	142
--	-----

NIVEAU DES ZONES NORD & SUD

- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES	85
COMBAT Minimes / Cadets / Juniors	

NIVEAU NATIONAL

Adolescents & Adultes

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL	67
COMBAT - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL	118
KATA - Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Espoirs - COMBAT	69
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Vétérans - COMBAT-KATA	71
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	74
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Espoirs - COMBAT	80
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	78
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	121
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT	81
Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs / Seniors	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA	123
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	83
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	84
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	124
- OPEN ADIDAS INDIVIDUEL - COMBAT	88
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL - KATA	126
Minimes / Cadets / Juniors / Espoirs	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE CORPO	93
INTERGENERATIONNELLE KATA/COMBAT	
- COUPE DE FRANCE EQUIPE CORPO	95
INTERGENERATIONNELLE KATA/COMBAT	
- COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE - KATA/COMBAT	155
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	
- COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPE Seniors - KATA/COMBAT	157
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES	90
EQUIPE KATA/COMBAT	

- CHAMPIONNAT DE FRANCE <u>UNSS</u>	159
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE <u>BODY KARATE</u>	164
- OPEN FREE STYLE EQUIPE <u>BODY KARATE</u>	168
- <u>KARATE MIX</u> - Informations sur le site fédéral : https://www.ffkarate.fr/karate-mix/	
- <u>KARATE CONTACT</u> - <u>KARATE FULL CONTACT</u> - Informations sur le site federal : https://www.ffkarate.fr/karate-full-contact-karate-contact/	

Jeunes

- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - COMBAT	107
Pupilles / Benjamins	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA	140
Pupilles 1 & 2 / Benjamins 1 & 2	

REGLEMENT DES COMPETITIONS PARA - KARATE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE KATA/COMBAT	170
--	-----

FORMULAIRE TYPE

AUTORISATION PARENTALE	177
------------------------------	-----

PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES DE COMBAT

PROTECTIONS DE COMBAT	178
TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT	179

MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO	180
---------------------------------------	-----

ANNEXES

LISTE DES KATAS	182
EXEMPLES DE TABLEAUX POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES	186
EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	192
AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES	205

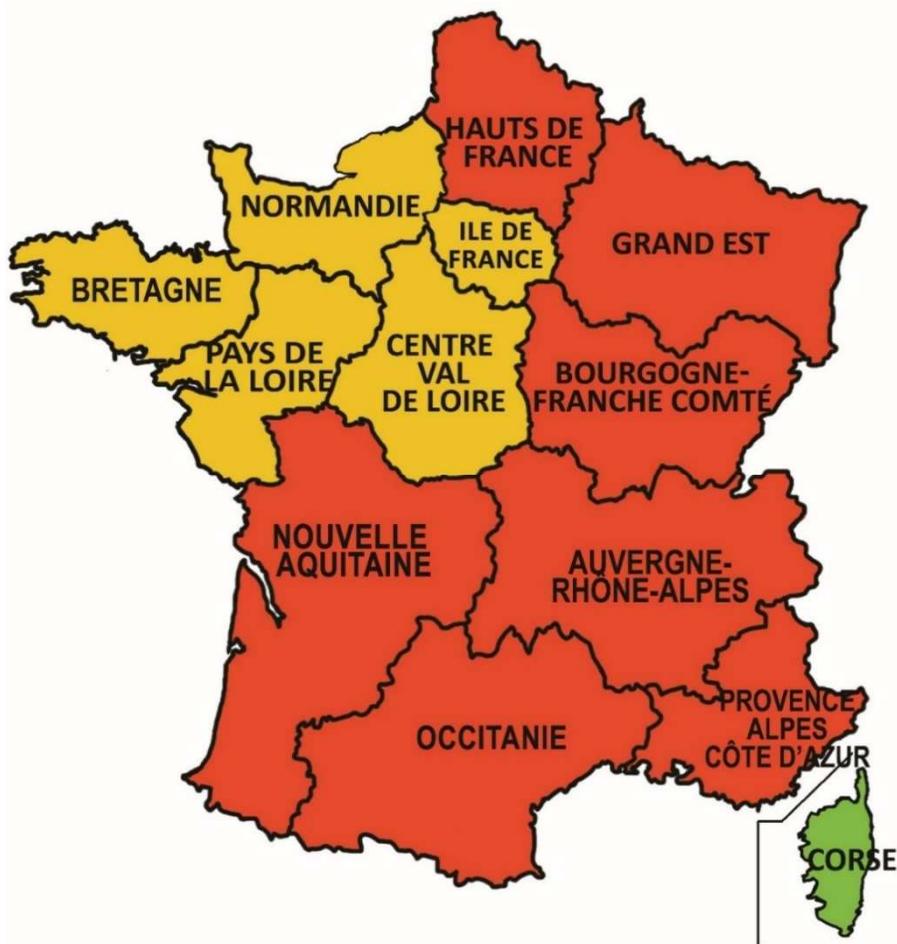
Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre.

Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements, ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

**ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS
DES MINIMES A SENIORS**



Une étape qualificative

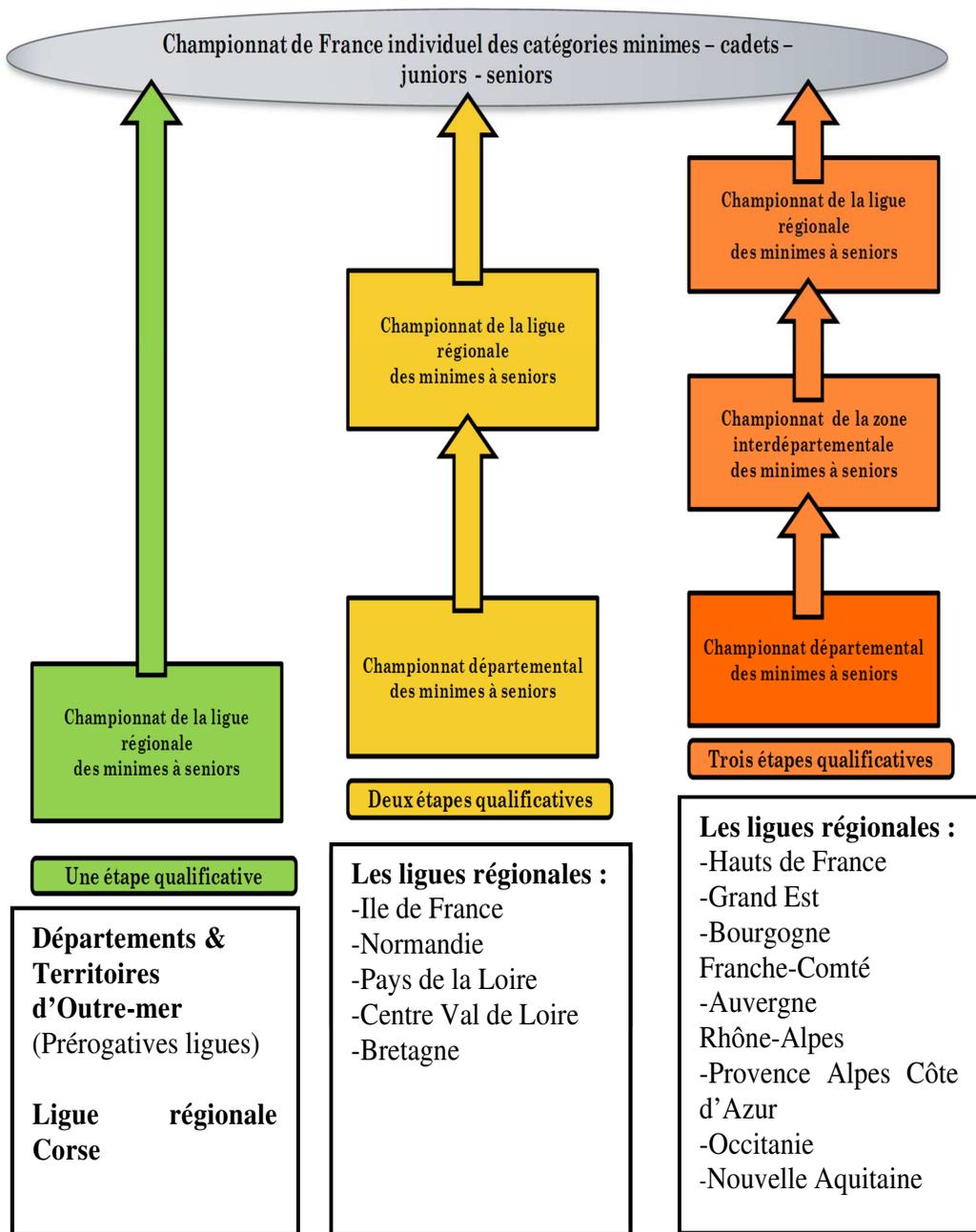
Deux étapes qualificatives

Trois étapes qualificatives

Départements & Territoires
D'Outre-mer
(Prérogatives ligues)

Ligue régionale Corse

SCHEMA DES ETAPES QUALIFICATIVES DES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFK



ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Les athlètes participant aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des zones interdépartementales

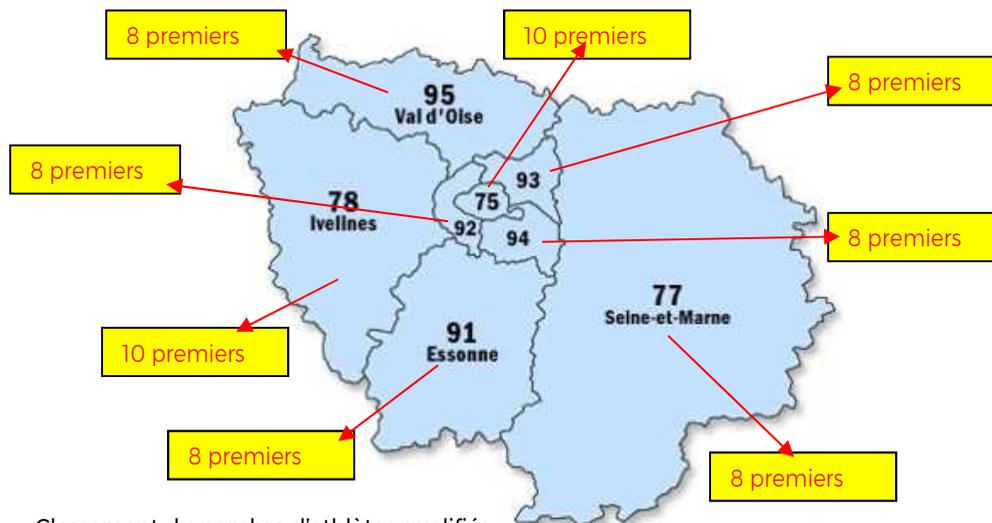
ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS SITUES DANS LES REGIONS DE

(Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

Les athlètes participant aux championnats départementaux sont automatiquement qualifiés aux championnats des ligues régionales

ETAPE QUALIFICATIVE DES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France



Classement du nombre d'athlètes qualifiés
par catégorie d'âge et de poids
(Par tranche de licenciés)

-Au-dessus de 8 000 licenciés : 10 qualifiés

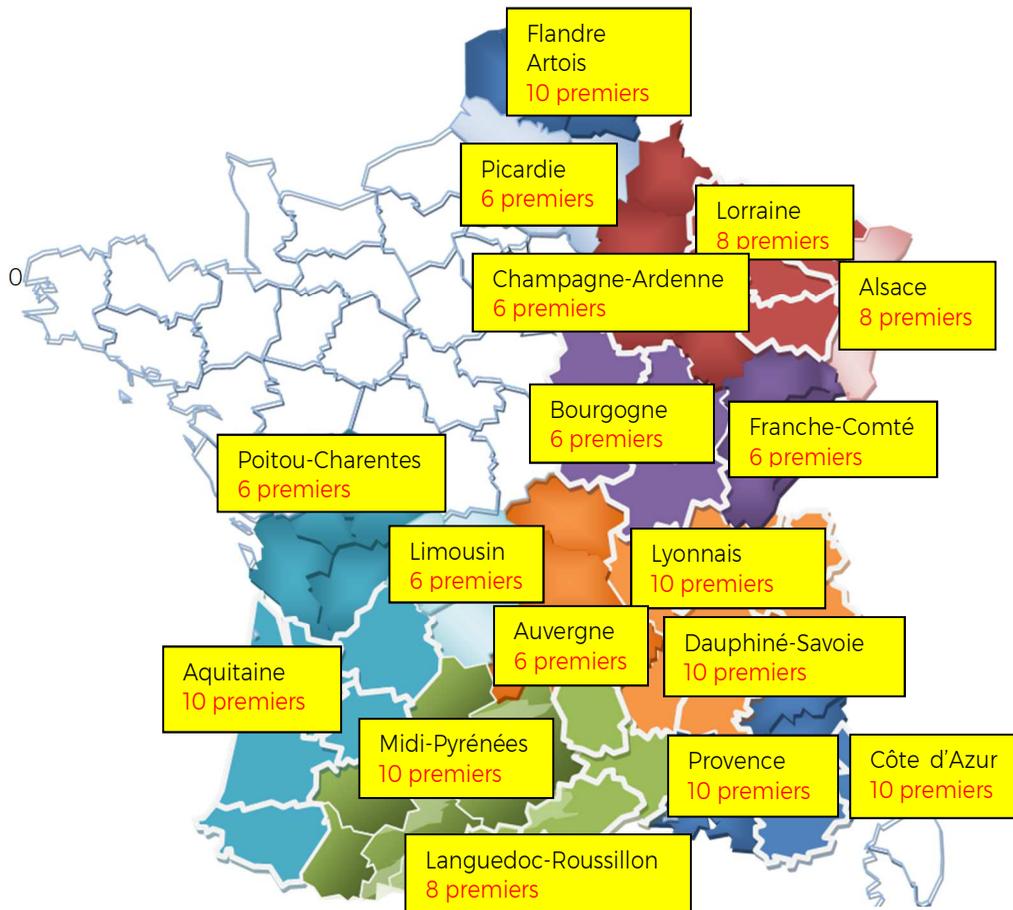
-Au-dessous de 8 000 : 8 qualifiés

Pour la saison sportive 2020/2021, tronquée par la pandémie, ce sont les statistiques au 28/06/2019 qui seront conservées.

ETAPE QUALIFICATIVE DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES AUX LIGUES REGIONALES

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales



Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids aux championnats des ligues régionales (Par tranche de licenciés)

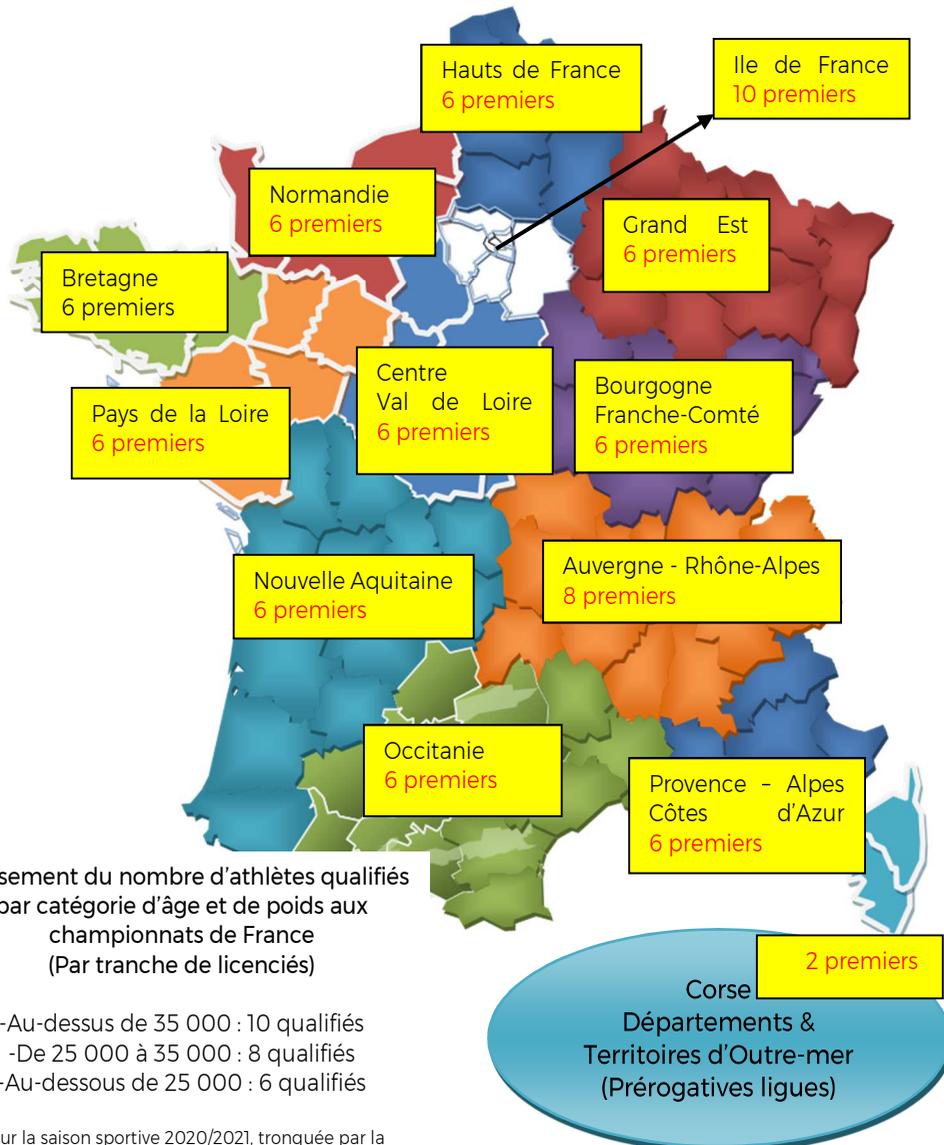
- Au-dessus de 10 000 : 10 qualifiés
- De 6 000 à 10 000 : 8 qualifiés
- Au-dessous de 6 000 : 6 qualifiés

Pour la saison sportive 2020/2021, tronquée par la pandémie, ce sont les statistiques au 28/06/2019 qui seront conservées.

ETAPE QUALIFICATIVE DES LIGUES REGIONALES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (minimes - cadets - juniors - seniors)

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales



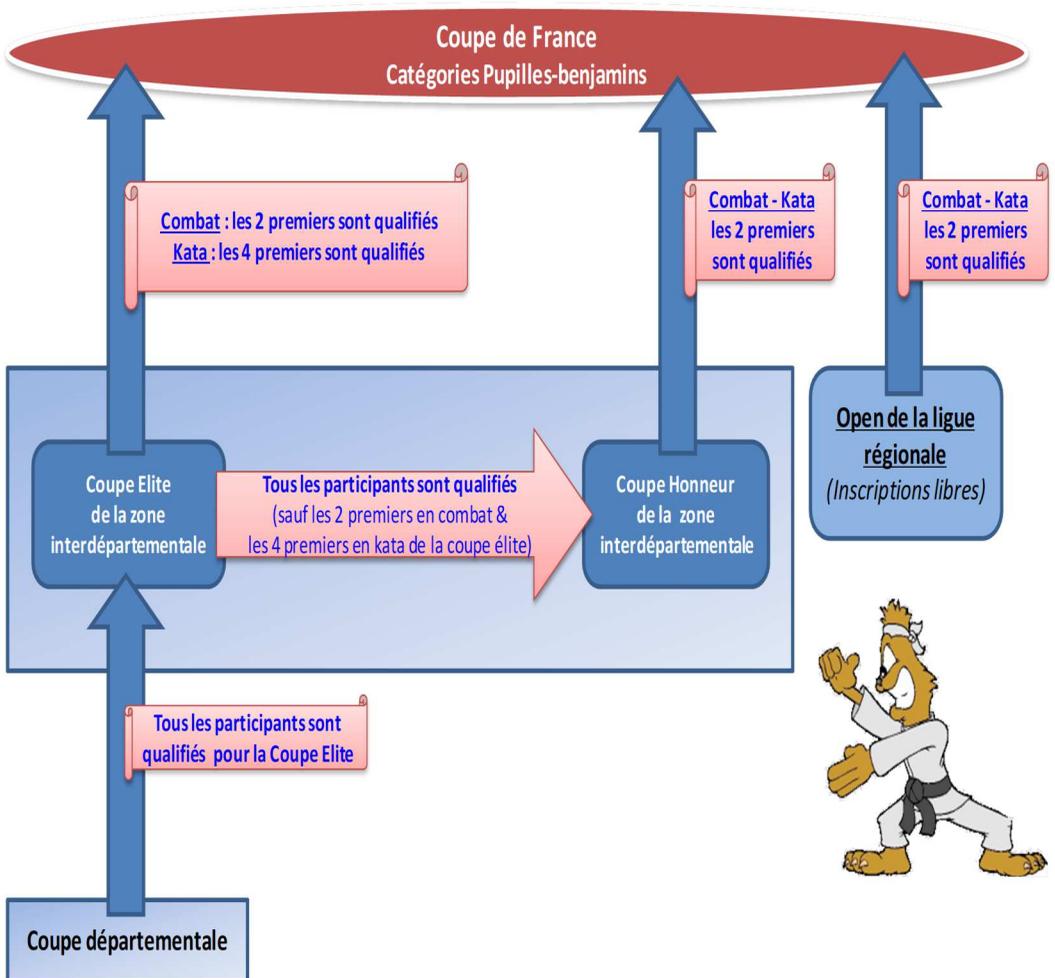
Classement du nombre d'athlètes qualifiés par catégorie d'âge et de poids aux championnats de France (Par tranche de licenciés)

- Au-dessus de 35 000 : 10 qualifiés
- De 25 000 à 35 000 : 8 qualifiés
- Au-dessous de 25 000 : 6 qualifiés

Pour la saison sportive 2020/2021, tronquée par la pandémie, ce sont les statistiques au 28/06/2019 qui seront conservées.

LIGUES REGIONALES RECOMPOSEES AVEC ZONES INTERDEPARTEMENTALES
ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE
INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe départementale - Coupe Elite et Honneur de la zone Interdépartementale - Open de la ligue régionale



Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

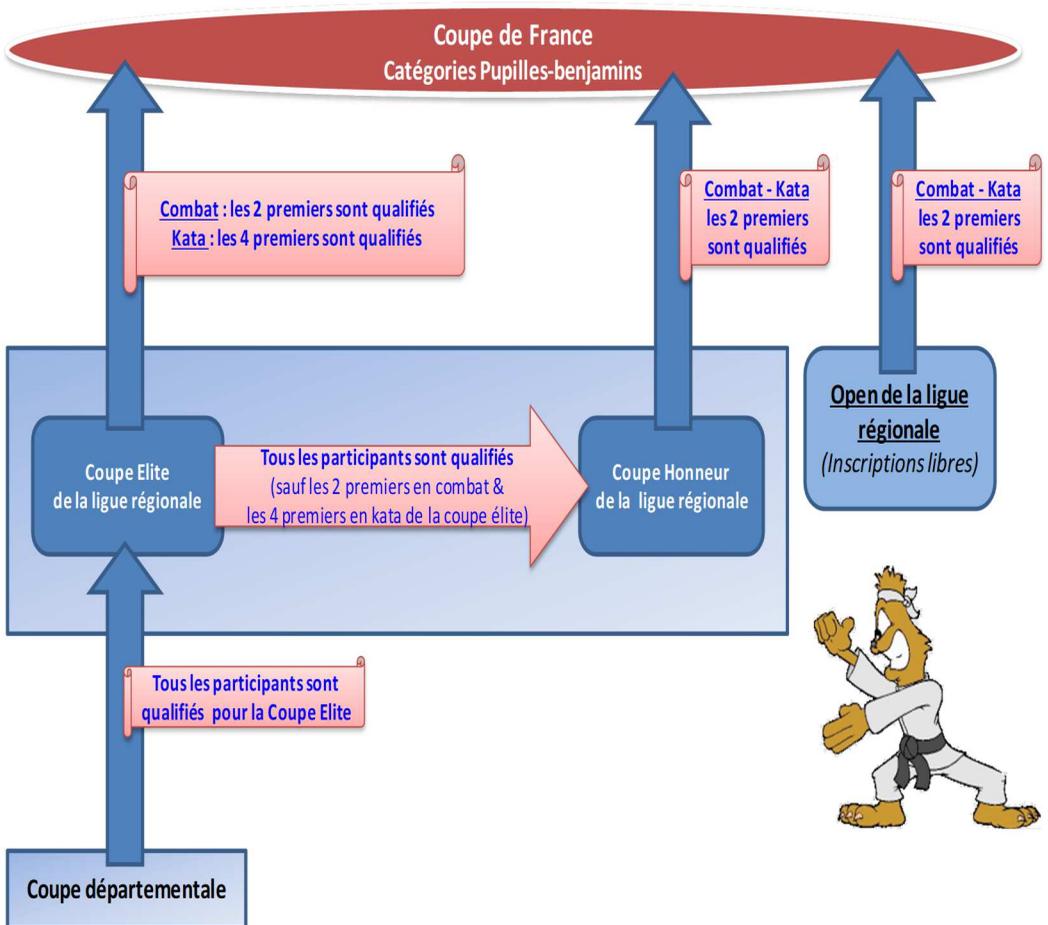
LIGUES REGIONALES SANS ZONES INTERDEPARTEMENTALES

(Pour les régions de Normandie - Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire)

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

**Coupe départementale - Coupe Elite et Honneur de la ligue régionale
Open de la ligue régionale**



Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

DEPARTEMENTS & LIGUE REGIONALE D'ILE DE FRANCE

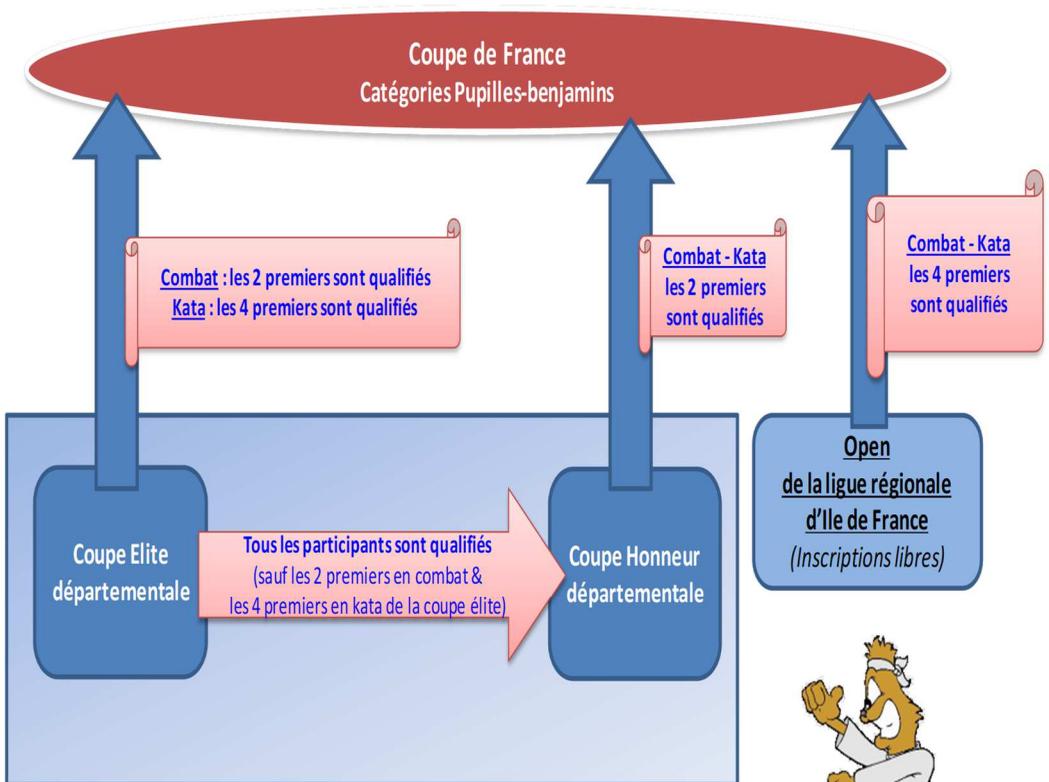
ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur départementale

(Départements d'Ile de France)

Open de la ligue régionale d'Ile de France



Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

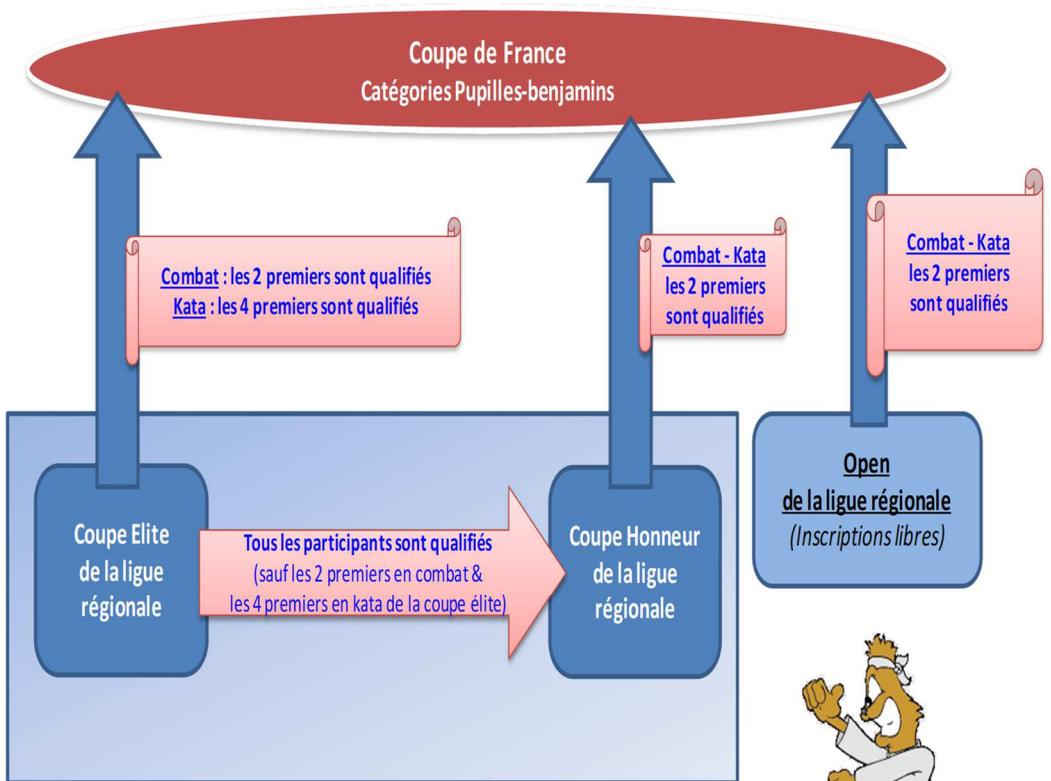
DEPARTEMENTS & TERRITOIRES D'OUTRE-MER - LIGUE REGIONALE CORSE

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LA COUPE DE FRANCE

INDIVIDUELS COMBAT - KATA (pupilles - benjamins)

Coupe Elite et Honneur dans chaque département & territoire d'outre-mer et en ligue Corse

Open de la ligue régionale dans chaque département & territoire d'outre-mer et en ligue Corse

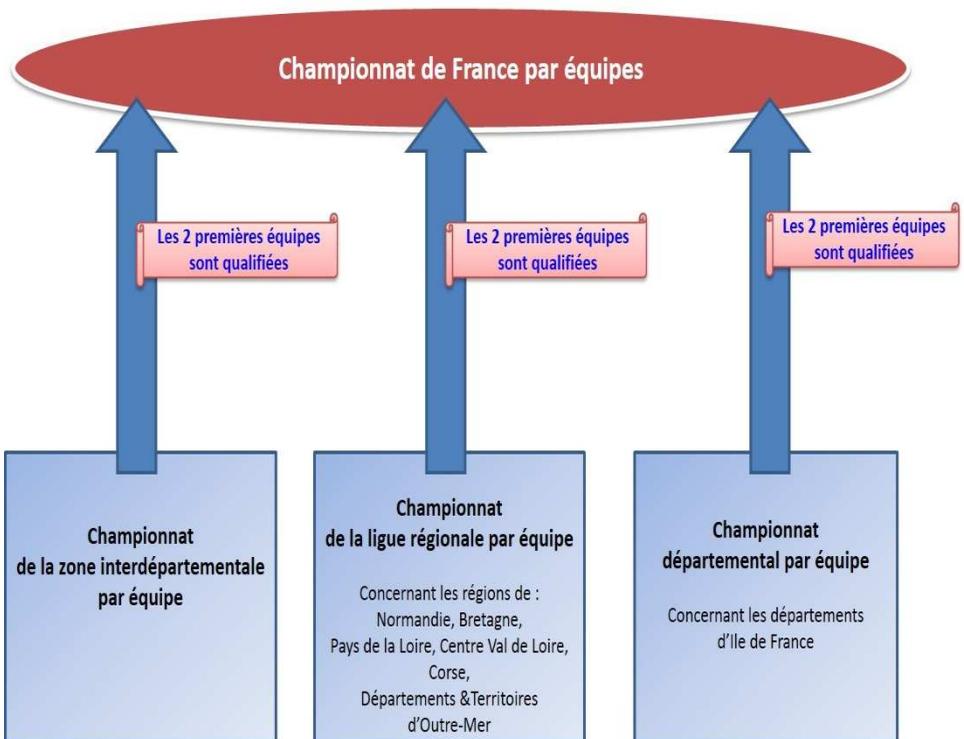


Planification des coupes Elite et honneur avant l'Open de la ligue régionale

EPREUVES PAR EQUIPE

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE EN EQUIPES

COMBAT (juniors) & (seniors)
KATA (cadets-juniors) & (seniors)



LES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Masculins Féminines	Nés en 2015 - 2016	Nés en 2013 - 2014	Nés en 2011 - 2012	Nés en 2009 - 2010

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 - 5 ans	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
Nés en 2007 - 2008	Nés en 2005 - 2006	Nés en 2003- 2004	Nés en 2000-2001- 2002	Nés en 2002 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18-19-20 ans	Séniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg	-42 kg			
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-60 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	60 kg et +	59 kg et +	-68 kg	-68 kg
55 kg et +			68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg	-40 kg			
-40 kg	-45 kg			
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Catégories d'âges des Vétérans

Individuels	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Masculins Féminines	Nés entre 1975 et 1985	Nés entre 1965 et 1974	Nés entre 1955 et 1964	Nés en 1954 et avant

Catégories de poids des Vétérans

	Vétérans 1 35 - 45 ans	Vétérans 2 46 - 55 ans	Vétérans 3 56 - 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Féminines				
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +			
Masculins				
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +			

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I - LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES

1 - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée du Directeur Technique National de la fédération et/ou de son représentant et du responsable des organisations sportives, assistés :

- D'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- Du responsable national de l'arbitrage ;
- Du responsable des équipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier des compétitions ;
- Le règlement des compétitions.

Elle assure ensuite la diffusion des informations réglementaires au Ministère pour le contrôle anti-dopage. :

- Programme des compétitions ;
- Règlement de la compétition ;
- Calendriers.

Le responsable des organisations sportives constitue et conserve les dossiers des différentes compétitions nationales.

2 - LE BUREAU EXECUTIF

- Valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.
- Valide les dénominations des compétitions.
- Valide le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions.
- Détermine le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional, interdépartemental ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale, interdépartementale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional, interdépartemental, ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale, interdépartementale, ou départementale.

3 - LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, les opens, les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

-Le passeport sportif en cours de validité ;

-Le certificat médical, précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.

-L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter une **pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité** ou le **passeport**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimes, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. Page 36 chapitre 4 - Compétiteur de nationalité étrangère).

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans qualification préalable obligatoire.

En cas de refus par son club, le licencié peut effectuer une demande écrite et circonstanciée pour son éventuelle inscription à la compétition auprès du directeur technique national ou de son représentant. La direction technique nationale peut accorder une dérogation au licencié si le club ne respecte pas son obligation de l'inscrire à une compétition nationale non qualificative.

Les compétitions qualificatives départementales, interdépartementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

4 - LES CLUBS

Droit d'inscription aux compétitions nationales

Afin que les inscriptions en ligne soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK. (Championnats de France, coupes de France, open Adidas, open de France, open body karaté, para-karaté)

- Compétitions individuelles : 6 € par athlète
- Compétitions par équipes : 16 € par équipe

Date limite d'inscription aux compétitions nationales

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.

Lien pour les inscriptions en ligne :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

5 - LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités départementaux des régions, Hauts de France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire **organisent** :

- **les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

- **les coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les comités départementaux, situés dans la région d'Île de France **organisent** :

- **les championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

- **les coupes Elite et Honneur départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. *A planifier avant l'Open de la ligue régionale.*

- **Les championnats départementaux par équipe**

Kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

Les comités départementaux peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

6 - LES ZONES INTERDEPARTEMENTALES

Les zones interdépartementales **organisent** :

- **Les championnats des zones interdépartementales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.

- **Les coupes Elite et Honneur des zones interdépartementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. *A planifier avant l'Open de la ligue régionale.*

- **Les championnats des zones interdépartementales par équipe**

Kata (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

Les zones interdépartementales peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

7 - LES LIGUES REGIONALES

Les ligues régionales organisent :

- **Les championnats des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS
- **Les opens des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

Les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire organisent :

- **Les championnats des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS
 - **Les coupes Elite et Honneur des ligues régionales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS. *A planifier avant l'Open de la ligue régionale.*
 - **Les opens des ligues régionales** individuels kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.
 - **Les championnats des ligues régionales par équipe**
- Kata** (cadets-juniors) (seniors) et **combat** (juniors) (seniors).

Les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les enfants à partir des poussins, les jeunes, les adolescents et les adultes.

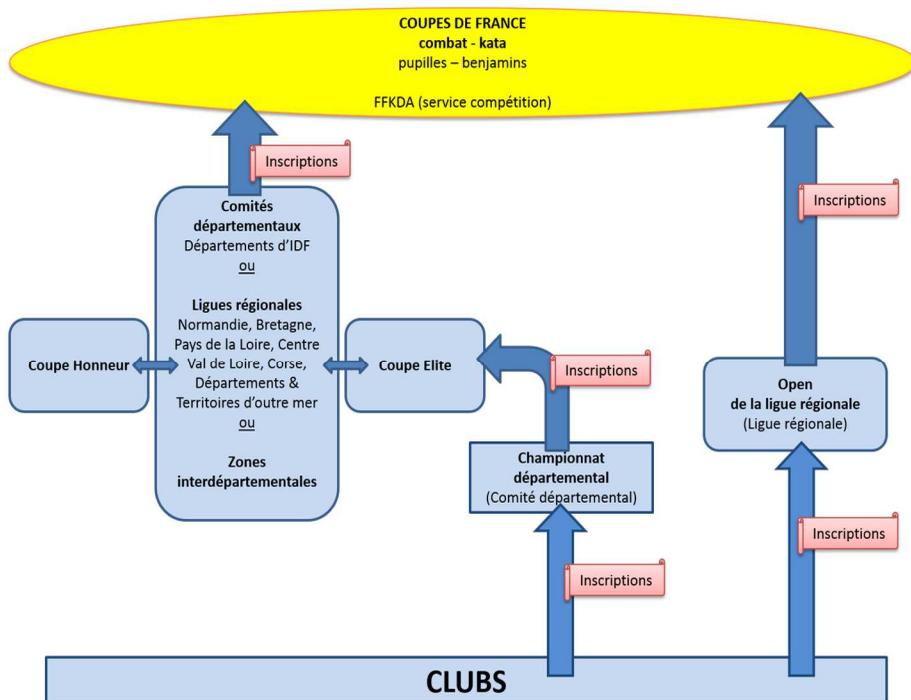
« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

8 - LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions en ligne sont réalisées par les clubs, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales conformément aux schémas ci-après.

Les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral.

La validation des inscrits atteste de la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et engage le président et le responsable technique de chaque organisme.

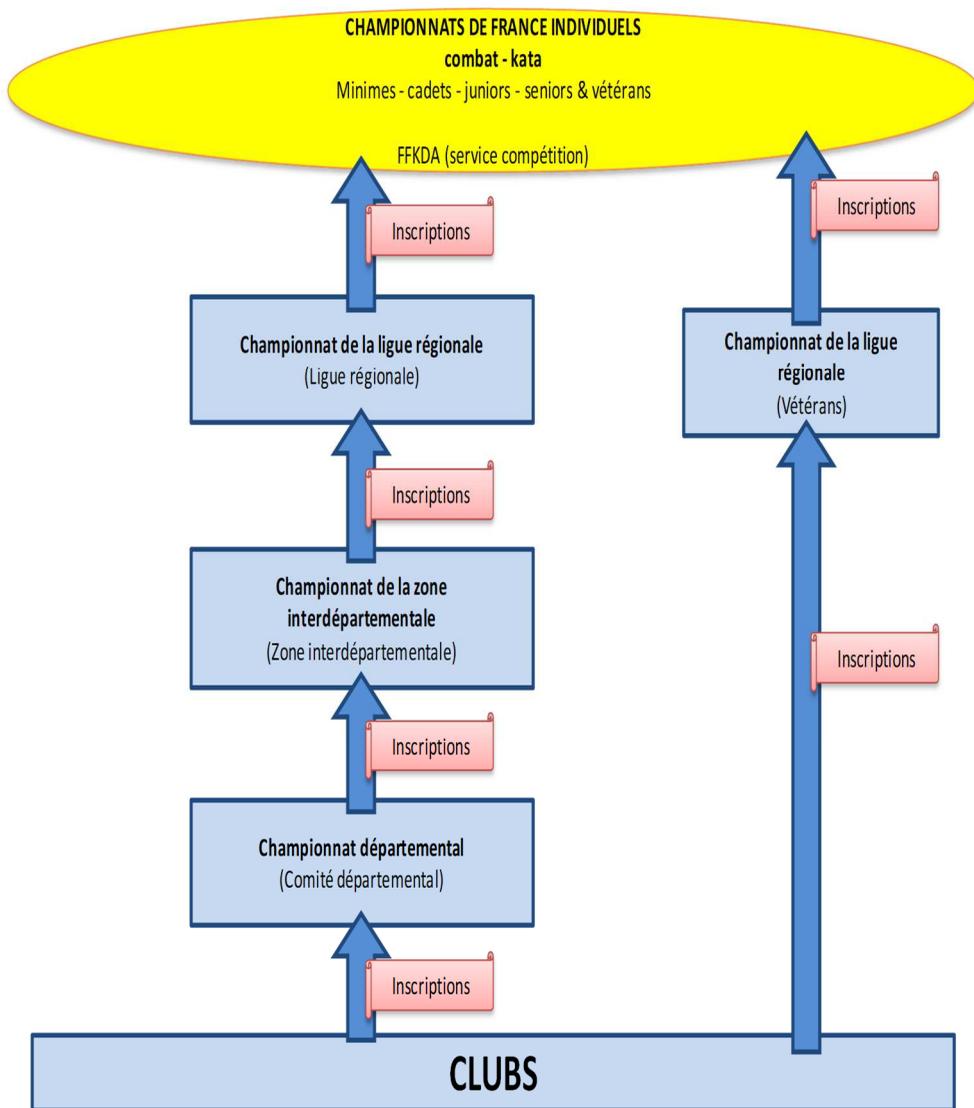


DROIT D'INSCRIPTION :

Pour les coupes de France pupilles et benjamins, les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

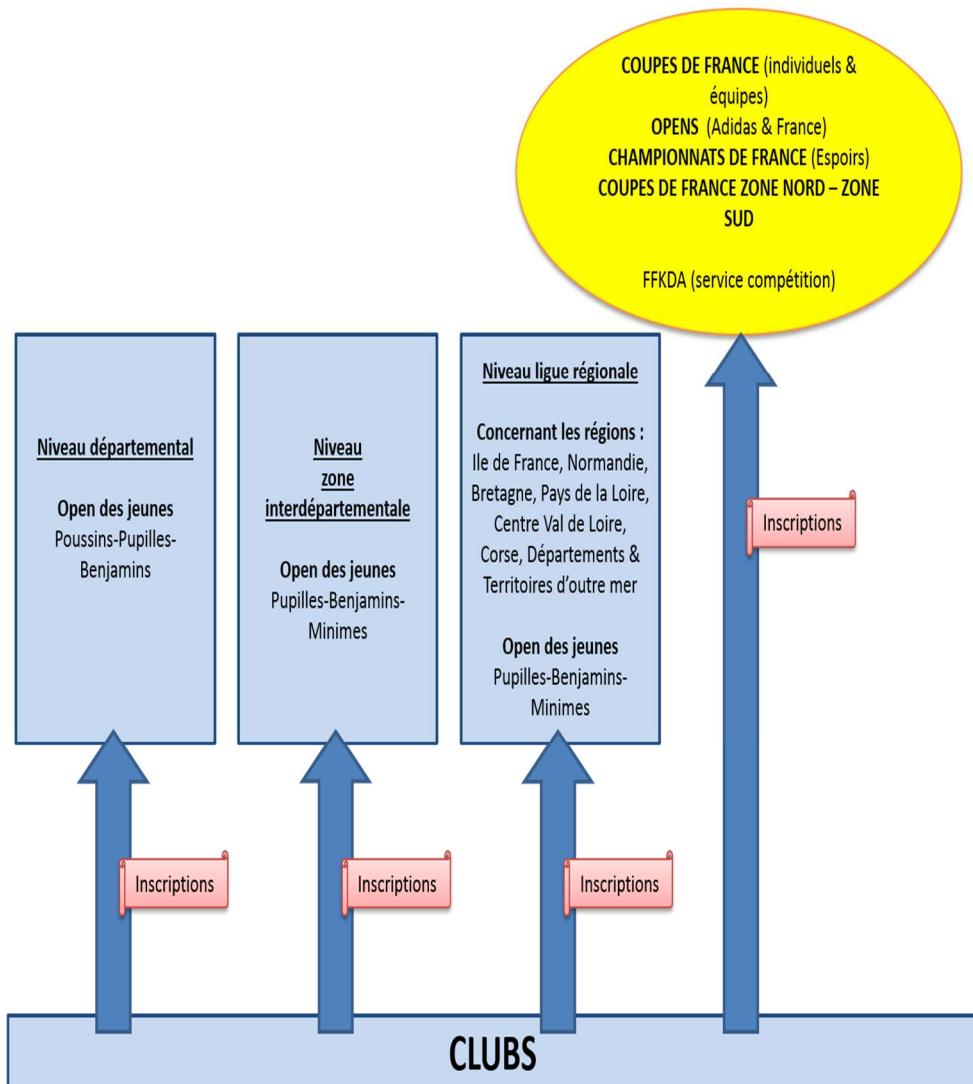


DROIT D'INSCRIPTION :

Pour les championnats de France, les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés, sont effectuées par les ligues régionales.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

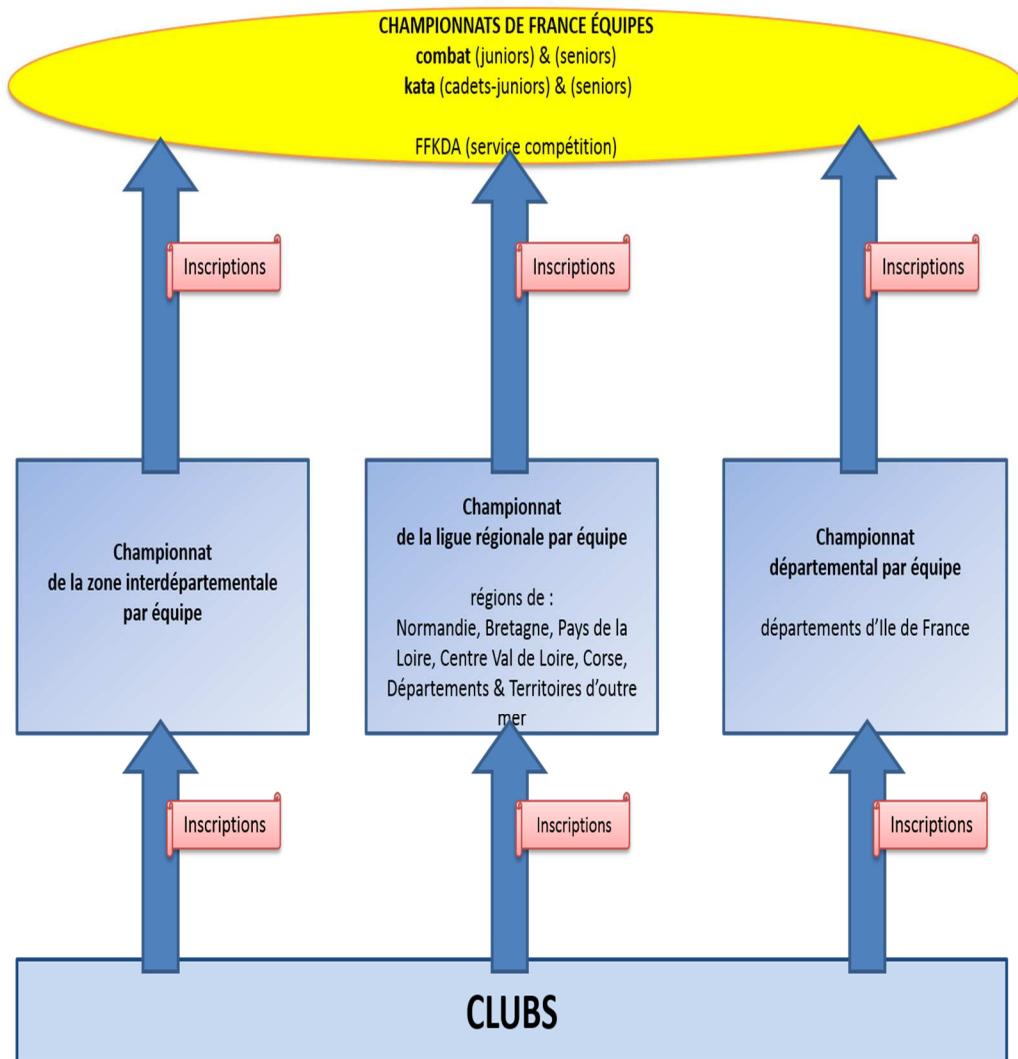


DROIT D'INSCRIPTION :

Pour les compétitions nationales non qualificatives, les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 € en individuel, non remboursable, pour chaque athlète inscrit et de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>



DROIT D'INSCRIPTION :

Pour les championnats de France, les pré-inscriptions en ligne des équipes qualifiées, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des équipes qualifiées, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe préinscrite par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

9 - ADMINISTRATION DES COMPETITIONS

Le comité départemental, la zone interdépartementale, la ligue régionale

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Inscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

La Fédération Française de Karaté

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs, établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le responsable du service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la

compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;

-Gère l'administration de la compétition ;

-Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;

-Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;

-Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

-Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

10 - L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au Directeur Technique National ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la réunion d'une commission de discipline.

11 - LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le (s) médecin (s) convoqué (s) par le médecin fédéral.

12 - LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le service communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le responsable des équipes de France.

Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes.

Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

II – LES COMPETITIONS - REGLES GENERALES

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Championnats individuels kata et combat :

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de références.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français peuvent y participer.

(Cf. Page 37 chapitre 4 - Compétiteur de nationalité étrangère).

Peuvent participer aux championnats de France :

-Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats : des ligues régionales.

-Les champions(es) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

(Les champions(es) de France en titre dans les catégories minimales, cadets et juniors, doivent repasser par les phases qualificatives).

-Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale).

Championnats par équipe kata / combat

Les championnats de France par équipe se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les équipes des ententes sportives dûment validées.

Pour participer au championnat de France, les équipes doivent se qualifier aux championnats :

-des zones interdépartementales.

-des ligues régionales, concernant les régions de (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse, Départements & Territoires d'outre-mer).

-départementaux, concernant les départements d'Ile de France.

-Pour l'épreuve kata, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.

-Pour l'épreuve combat, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe.

2 – LES COUPES DE FRANCE ET LES OPENS NATIONAUX

En individuel et en équipe

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus). (A l'exception des coupes de France pupilles et benjamins, Cf. la page spécifique)

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe féminine et masculine.

3 - LES ENTENTES SPORTIVES

Des « ententes sportives » peuvent être constituées par deux clubs **d'un même département** qui souhaitent s'associer dans une compétition par équipe.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe (masculine et féminine), pour toutes les catégories d'âge, du niveau départemental au niveau national.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe.

Pour constituer une entente sportive, il faut transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétition de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives de Corse et d'Outre-mer peuvent associer plus que deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

4 - LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux compétitions nationales, épreuves combat et kata, aux conditions suivantes :

4.1 Epreuves individuelles

Pour les Coupes de France, l'Open Adidas et l'Open de France

Inscription autorisée en individuel

Cas particulier

Les athlètes de nationalité étrangère ne possédant pas de licence ou une seule licence dans un club français affilié à la FFK peuvent participer aux coupes de France (combat et kata), à l'open Adidas (combat) et à l'Open de France (kata) de cette saison sportive en s'acquittant **d'un droit de participation de 50 €** pour la saison sportive en cours, regroupant l'ensemble de ces compétitions.

Modalités d'inscription :

L'athlète ou le club devra renseigner le document spécifique, (en français ou en anglais), en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>.

Le scanner à cette adresse mail compétition@ffkarate.fr ou l'envoyer à Fédération Française de Karaté - Service compétitions – 39 rue Barbès 92120 Montrouge, en s'acquittant du droit de participation de 50 €.

Les pièces administratives obligatoires devant être présentées le jour des compétitions autorisées (Coupes et Opens) sont identiques à celles que doivent présenter les athlètes de nationalité française. (Cf. Page 26 chapitre 3 – Les compétiteurs)

Pour les Championnats départementaux, les championnats des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales et les championnats de France individuels

Inscription non autorisée en individuel

Cependant, les compétiteurs mineurs des catégories minimales, cadets et juniors, n'ayant pas la nationalité française, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer en présentant un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur les listes ministérielles.

Cas particulier des athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, ayant représenté un pays étranger, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou Européenne de Karaté mais n'ayant jamais représenté la France, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou Européenne de Karaté, pour représenter la France, en équipe nationale, après avoir passé toutes les étapes qualificatives nationales et les compétitions de références établies par le directeur des équipes de France, En conséquence, il pourra participer au championnat de France et à toutes ses étapes de qualification.

En revanche, un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou Européenne de Karaté, et ayant représenté ensuite un autre pays, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou Européenne de Karaté, ne pourra plus

être sélectionné en équipe de France. Il ne pourra donc pas participer aux championnats de France et à ses phases qualificatives.

Seul l'accord du bureau exécutif fédéral, en lien avec la Fédération Mondiale et Européenne de Karaté, permettra de changer à nouveau.

4.2 Epreuves par équipe

Les Inscriptions sont autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) de nationalité étrangère maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) de nationalité étrangère maximum.

Les pièces administratives obligatoires devant être présentées le jour des compétitions autorisées (Coupes et Opens) sont identiques à celles que doivent présenter les athlètes de nationalité française. (Cf. Page 26 chapitre 3 – Les compétiteurs)

5 - LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

Epreuves individuelles

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est autorisé. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs), afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

En championnats

Si un compétiteur a été surclassé lors du championnat départemental (compétition qualificative), il devra combattre à toutes les étapes qualificatives et au championnat de France dans cette même catégorie d'âge. Il ne pourra plus participer dans sa catégorie d'origine.

Le cas de figure inverse s'applique également :

Si un compétiteur participe au championnat départemental (compétition qualificative) dans sa catégorie d'âge, il devra combattre à toutes les étapes qualificatives et au championnat de France dans cette même catégorie d'âge. Il ne pourra pas être surclassé.

Cependant, des dérogations exceptionnelles de sur-classement peuvent être accordées :

- Aux athlètes ayant été médaillées aux compétitions nationales et internationales de références. (Voir les conditions et modalités en page 43) (Cf. formulaire de demande de dérogation exceptionnelle de sur-classement sur le site fédéral)

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

- Aux athlètes du collectif France :

- ayant été en stage ou en compétition internationale avec le collectif France, les empêchant de participer à une compétition nationale (Adidas, coupe ou championnat).

- ayant participé à une compétition de référence avec le collectif France (championnat d'Europe ou championnat du monde).

Autres compétitions non qualificatives

Si un compétiteur a été surclassé lors d'une compétition non qualificative dans un organisme territorial, il pourra participer dans sa catégorie d'origine aux coupes de France, open Adidas (combat), open de France (kata), championnat de France espoirs.

Le cas de figure inverse s'applique également :

Si un compétiteur participe à une compétition non qualificative, dans sa catégorie d'âge, dans un organisme territorial, il pourra être surclassé aux coupes de France, open Adidas (combat), open de France (kata), championnat de France espoirs.

Epreuves équipes

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est autorisé. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

Kata

Le sur-classement des juniors est autorisé en équipe seniors.

Le sur-classement des minimes est autorisé en équipe cadets-Juniors

Lors des compétitions nationales des équipes kata, les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

III – LES COMPETITIONS - DEROULEMENT

1 – LES INSCRIPTIONS

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard 3 jours avant la date limite d'inscription. Cette date figure sur le programme de chaque compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

S'agissant du cas particulier de certaines compétitions départementales pour lesquelles il n'y a pas de date limite d'inscription parce qu'elles se font sur place, les compétiteurs ont l'obligation d'être licenciés le jour de la compétition. Tout compétiteur non licencié ne pourra être accepté pour participer à la compétition.

2 – LES QUALIFICATIONS ET LES CLASSEMENTS

On ne peut participer à certaines compétitions qu'après s'être qualifié.

Les règles de qualification varient en fonction des compétitions.

Au niveau des organismes, les principes de qualification et de classement pour les championnats de France des catégories minimes, cadets, juniors, seniors varient en fonction :

- du nombre de qualifiés ;
- du nombre de participants ;
- du parcours des compétiteurs durant les différents tours ;
- du fait que les finalistes sautent un tour ou pas. (Références aux schémas à l'annexe de ce livret).

Un (e) combattant (trice) Cadet, Junior, Espoir, Senior et Vétéran qualifié (e) dans une catégorie de poids ne peut pas changer de catégorie. (Excepté pour les cadets, voir les conditions ci-dessous)

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Pour la catégorie des cadets (ettes) des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale. Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet dans la catégorie de poids où celui-ci a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

3 - LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION ET DE SUR-CLASSEMENT

Modalités de dérogation en cas d'absence justifiée

Catégories minimales, cadets, juniors et seniors

Niveau départemental

Si un compétiteur minimal, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la zone interdépartementale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessous.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la zone interdépartementale afin que les responsables de la ZID les inscrivent.

Niveau de la zone interdépartementale

Si un compétiteur minimal, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat de la zone interdépartementale le club devra envoyer à la zone interdépartementale un courriel ou un courrier justifiant le motif de l'absence afin que les responsables de la zone interdépartementale accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessous.

La zone interdépartementale devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les inscrivent.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas

Niveau départemental et zone interdépartementale

1 - en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 - en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 - en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

4 - en cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir

obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document)

5 - Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative.

Dérogation demandée par le responsable des équipes de France.

Niveau de la ligue régionale

- Dérogation exceptionnelle en hors quota

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior, ayant les critères en terme de résultat sportif, ne peut pas participer au championnat de la ligue régionale, le club devra envoyer un courriel et le formulaire officiel renseigné et signé à la direction technique nationale justifiant le motif de l'absence de l'athlète.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessous. La direction technique nationale décidera, en référence aux critères établis, de la validation en vue de sa participation au championnat de France.

Pour les athlètes à qui la dérogation en hors quota a été validée, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 6 € par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement. (Cf. page 26 chapitre 4 - Les clubs)

Sur le document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

Les critères en terme de résultats sportifs :

- Les athlètes médaillés aux championnats de France de la saison sportive précédente.
- Les athlètes médaillés aux coupes de France et/ou opens nationaux de la saison sportive en cours.
- Les athlètes médaillés aux compétitions internationales officielles de la WKF et EKF de la saison sportive précédente et en cours

(Le championnat de France UNSS, les coupes de France zones nord et sud, la coupe de France corpo intergénérationnelle, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées, ne sont pas des compétitions de références pour une demande de dérogation en hors quota).

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

1 - en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 - en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 - en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

4 - en cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document).

5 - Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative
Dérogation demandée par le responsable des équipes de France.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif, sera refusée.

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document. (Documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Pour tout autre motif non sportif et très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

- Dérogation exceptionnelle de sur-classement

Niveau de la ligue régionale

- **Dérogation exceptionnelle de sur-classement au championnat de la ligue régionale pour la qualification au championnat de France (épreuve individuelle)**

Les athlètes, ayant les résultats sportifs requis, engagés aux étapes qualificatives, départementale et interdépartementale, dans leur catégorie d'âge ont la possibilité d'être surclassés dans la catégorie d'âge supérieur, pour participer au championnat de la ligue régionale.

Ces athlètes ont donc la possibilité de participer aux étapes qualificatives et au championnat de France dans leur catégorie d'âge et de participer également au championnat de la ligue régionale dans la catégorie d'âge supérieur et au championnat de France s'ils se qualifient. Pour les athlètes se qualifiant au championnat de France, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 6 € par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement. (Cf. page 26 chapitre 4 - Les clubs).

Les demandes de dérogations exceptionnelles de sur-classements sont présentées par les clubs sur le formulaire officiel et transmises à la Direction Technique Nationale qui décidera, en référence aux critères établis, de leurs validations.

Les demandes de sur-classements doivent s'effectuer impérativement 10 jours avant le championnat de la ligue régionale avec la justification des résultats sportifs. (Document à scanner et à joindre à la demande de sur-classement)

Les responsables des ligues régionales devront cependant programmer les championnats afin que les athlètes, dont la demande de dérogation de sur-classement aura été validée par la direction technique nationale, puissent participer dans deux catégories d'âge le même jour.

Exemple de programmation :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle de sur-classement :

Les résultats sportifs de la saison sportive précédente et/ou en cours.

Les athlètes médaillés aux championnats de France et/ou coupes de France et/ou opens nationaux

Cette règle s'applique également pour les athlètes ayant eu des résultats sportifs dans une catégorie d'âge la saison précédente et changeant de catégorie d'âge la saison en cours
Exemple : un minime médaillé à une compétition nationale de référence la saison sportive précédente passant dans la catégorie d'âge supérieure.

(Le championnat de France UNSS, les coupes de France zones nord et sud, la coupe de France corpo intergénérationnelle, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées, ne sont pas des compétitions de références pour une demande de dérogation en sur-classement).

4 - LES TETES DE SERIES

MODALITES ET CRITERES D'ETABLISSEMENT DES TETES DE SERIES POUR LES COMPETITIONS NATIONALES

Un cadre règlementaire a été défini afin que chaque acteur (sportif, coach, responsables de club...) puisse s'y référer et connaître les modalités et les critères d'établissement des têtes de séries.

EPREUVE COMBAT INDIVIDUELLE

PUPILLES A MINIMES :

Le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions pupilles, benjamins et minimes.

CADETS-JUNIORS :

- OPEN ADIDAS : pas de têtes de séries (compétition de reprise).

- **COUPE DE FRANCE** : Les athlètes médaillés à l'Open Adidas seront automatiquement classés têtes de séries. Les deux finalistes seront séparés sur des tableaux différents et les deux 3^{ème} changeront de tableau par rapport à la compétition précédente.
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : Les athlètes médaillés à la Coupe de France seront automatiquement classés têtes de séries, les deux finalistes seront séparés et les deux 3^{ème} changeront de tableau par rapport à la compétition précédente.

Remarque : Un athlète de l'équipe de France, médaillé au niveau international au cours de la saison sportive ne pourra pas être tête de série s'il n'a pas été médaillé à la compétition nationale précédente

SENIORS :

- **OPEN ADIDAS** : pas de têtes de séries.
- **COUPE DE FRANCE** : les deux finalistes de l'Open Adidas seront automatiquement classés têtes de séries.
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : les deux finalistes de la Coupe de France seront automatiquement les têtes de séries du Championnat de France. Les deux 3^{ème} changeront de tableau par rapport à la compétition précédente. En outre, les deux meilleurs français à la ranking WKF seront également têtes de séries dans deux tableaux opposés.

EPREUVE COMBATS PAR EQUIPE

JUNIORS

- **COUPE DE FRANCE** : podium du championnat de France de la saison précédente.
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE** : podium de la Coupe de France de la saison en cours.

SENIORS

- **COUPE DE FRANCE** : podium du championnat de France de la saison précédente.
- **CHAMPIONNAT DE FRANCE** : podium de la Coupe de France de la saison en cours.

EPREUVE KATA INDIVIDUELLE

PUPILLES A MINIMES :

Le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions pupilles, benjamins et minimes.

CADETS-JUNIORS :

- **COUPE DE FRANCE** : Les 2 finalistes du Championnat de France de la saison sportive précédente (pour les athlètes qui sont toujours dans la même catégorie d'âge) seront classés têtes de série. Le finaliste du dernier Championnat de France ayant changé de catégorie d'âge sera séparé du champion de France et/ou du finaliste de sa nouvelle catégorie.

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : Les athlètes médaillés à la Coupe de France seront automatiquement classés têtes de séries, les deux finalistes seront séparés et les deux 3^{ème} changeront de tableau par rapport à la compétition précédente.

SENIORS :

- **COUPE DE FRANCE** : Les 2 finalistes de l'édition de la saison précédente seront classés têtes de série. Les 2 finalistes du Championnat de France de la saison précédente et le 3^{ème} ayant perdu contre le vainqueur seront également têtes de série.
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : Les 2 finalistes de l'édition de la saison précédente seront classés têtes de série. Les 2 finalistes de la Coupe de France de la saison en cours et le 3^{ème} ayant perdu contre le vainqueur seront également têtes de série.

5 - LE CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition

Il doit contenir :

- le certificat médical précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée, daté de moins d'un an au jour de la compétition.
- l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le professeur ou l'entraîneur présente obligatoirement :

- les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- la carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- la feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (cadettes)

La dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale. (Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé).

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet (cadette) qualifié(e) dans la catégorie de poids où celui-ci/(celle-ci) a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

Au niveau national

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids 7 jours avant la compétition.

Cependant :



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

6 - LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat

Catégories cadets, juniors, seniors et vétérans :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

« Référence aux pages 178 et 179 du présent règlement »

Catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes :

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge (sans les ceintures sous le plastron) / casque bleu et rouge.

« Référence aux pages 178 et 179 du présent règlement »

Les protections en combat

(Référence au cahier des charges des protections en combat : <https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>)

Tout autre effet rajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFK et ses organes déconcentrés ; les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales.

7 - COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les aires d'échauffement.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

8 - LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

9- LES PROFESSEURS

Les professeurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

IV - LE COACHING AU NIVEAU NATIONAL (EPREUVE COMBAT)

Le dispositif de coaching « épreuve combat », depuis sa mise place, permet d'abord de labelliser les coaches. Par ailleurs, que chacun des acteurs (compétiteurs, coaches et arbitres) puissent évoluer dans un système structuré et encadré ayant pour objectif l'évolution de notre discipline sur les plans organisationnel et sportif.

Des meetings nationaux pour les coaches de la catégorie A sont organisés tous les deux ans. La participation à un des meetings est obligatoire afin d'être accrédité et de pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.

Cependant, des sessions supplémentaires sont prévues la veille de certaines compétitions nationales (combat) au cours du 1^{er} trimestre de cette saison sportive.

(Informations sur le site fédéral : <https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>)

Les cartes sont valables pour deux saisons sportives (2019/2020 & 2020/2021).

1 - LES CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis		
	COACH DE CATEGORIE A	COACH DE CATEGORIE B
Licences	Licence fédérale de la saison sportive en cours	Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age	18 ans minimum	18 ans minimum
Grade	2 ^{ème} Dan (Ou inscrit à l'examen du 2 ^e Dan - Une attestation d'inscription de l'organisme territorial est obligatoire)	1 ^{er} Dan
Diplôme	Minimum DIF (Ou doit être engagé dans le processus de formation du DIF - Une attestation d'inscription de l'organisme territorial est obligatoire)	Minimum DAF
Types de compétitions autorisées à coacher	Toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales	Les coupes de France, l'open Adidas (Des catégories pupilles à seniors)

Les jeunes coaches (16 et 17 ans)

(Les jeunes coaches sont autorisés à coacher uniquement aux coupes de France pupilles et benjamins)

		CARTE DE JEUNE COACH
Licences		Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age		16 et 17 ans
Grade		1 ^{er} Dan
Diplôme		AFA

2 jeunes coaches maximum par club sont autorisés à coacher aux coupes de France pupilles et benjamins

Coaches de la catégorie A (3 maximum par club)

Les trois coaches de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club. La carte de coach de la catégorie A est valable deux saisons sportives, 2019/2020 & 2020/2021. (Carte de couleur bleue et blanche nominative avec photo d'identité)

Des meetings nationaux pour les coaches de la catégorie A sont organisés tous les deux ans. La participation à un des meetings est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales.

Un examen, en plus de la participation au meeting national, est obligatoire pour les futurs coaches de la catégorie A.

Les coaches A déjà accrédités ne repassent pas l'examen, néanmoins ils doivent obligatoirement participer à un des meetings nationaux proposés afin de valider le renouvellement et de récupérer la carte de coach A.

Les coaches de la catégorie A sont habilités à coacher à toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales.

Les coaches A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagés dans le processus de formation du DIF, participant au meeting et à l'examen national peuvent être dispensés du « module stage » lors de la formation continue du DIF.

Les coaches de la catégorie A doivent participer aux briefings programmés avant le début des compétitions nationales.

Coaches de la catégorie B (2 maximum par club)

Les coaches de la catégorie B sont proposés par les coaches de la catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales autorisées.

La carte de coach de la catégorie B est valable deux saisons sportives, 2019/2020 et 2020/2021. Elle doit être renouvelée tous les 2 ans. (Carte rouge et blanche nominative avec photo d'identité)

La demande doit être effectuée au plus tard 10 jours avant la compétition concernée auprès de la direction technique nationale : sbusson@ffkarate.fr sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral), <https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>. La carte sera remise lors des compétitions nationales. (Cf. préambule)

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Les coaches de la catégorie B sont habilités à coacher aux coupes de France, open Adidas et aux compétitions régionales, interdépartementales et départementales.

Néanmoins, en cas d'absence d'un coach de la catégorie A à un championnat de France la direction technique nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach de la catégorie B.

Afin que la dérogation soit accordée, une demande officielle par courriel doit être adressée au plus tard 10 jours avant la compétition concernée à la direction technique nationale : sbusson@ffkarate.fr

Les coaches B sont sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

Les coaches de la catégorie B doivent participer aux briefings programmés avant le début des compétitions nationales.

Jeunes coaches 16 et 17 ans (2 maximum par club)

Les jeunes coaches peuvent coacher aux coupes de France pupilles et benjamins si une demande officielle est effectuée au plus tard 10 jours avant la compétition concernée auprès de la direction technique nationale : sbusson@ffkarate.fr sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral <https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>) (La copie de l'AFA doit impérativement être scannée avec le formulaire)

La carte de jeune coach est valable uniquement le jour ou le week-end de la compétition. (Carte nominative avec photo). La carte sera remise lors de la coupe de France pupilles et benjamins ou lors des compétitions nationales de références avant les coupes de France pupilles et benjamins.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Les jeunes coaches agissent sous l'autorité des coaches de la catégorie A.

Les jeunes coaches doivent participer aux briefings programmés avant le début des compétitions nationales.

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou).

Les arbitres contrôlent et récupèrent les cartes avant le début des combats et la restituent à l'issue de ceux-ci.

Récapitulatif du nombre de coaches par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

Championnats de France des minimes à seniors et vétérans : 3 coaches A maximum par club.

Coupes de France minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et open Adidas :
4 coaches maximum par club (A et/ou B)

Coupes de France pupilles et benjamins : 4 coaches maximum par club (A et/ou B et/ou jeunes coaches)

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Aspect médical aux compétitions

Lors des compétitions nationales les médecins doivent essentiellement intervenir durant les combats.

Pour le reste, il appartient à chacun des coaches de prévoir eux-mêmes des troussees pour assurer et traiter les petites blessures dans les vestiaires et zones d'échauffement.

Exemples de produits médicaux pour les petites blessures bénignes

(Compresses, spray antiseptique, bande de pansement, paires de gants latex stériles, bombe de froid, produits de soins buccaux etc.).

2 - LES DROITS ET DEVOIRS DES COACHES

Les devoirs des coaches

- Porter une tenue sportive règlementaire, survêtement complet, pantalon et veste à l'effigie du club si possible et chaussure de sport Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes ;

En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif. (Les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés) ;

- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance ;
- Respecter la zone attribuée pour coacher ;
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching durant tout le combat ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- Etre le garant du comportement et des actes de ses compétiteurs ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres.

Les droits des coaches

- Le coach titulaire de catégorie A ayant participé au meeting national peut coacher dans le cadre des compétitions nationales organisées par la FFK et les compétitions dans les territoires ;
- Le coach peut circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier « les tirages aux sorts » sur l'écran prévu à cet effet ;
- Le coach accompagne les compétiteurs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé, à condition que le combat où il coachait simultanément sur un autre tatami soit terminé.
- Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer ;
- Lorsque le système de vidéo replay est mis en place, un carton est mis à disposition du coach ;
- La demande de la vidéo replay ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par le compétiteur qu'il coache ;
- Pour indiquer au corps arbitral une technique qu'il considère valable, il lève son carton afin que les arbitres visionnent et confirment ou infirment la validité de la technique ;
- Le carton lui sera rendu si la technique est validée ou retiré dans le cas contraire ;
- Il peut, pour toute information relative à la compétition et en particulier au coaching, s'adresser au responsable des coaches.

3 - LES DEGRES DE SANCTIONS

Le responsable des coaches ou son représentant peut interpellé un coach ayant un comportement agité afin de le rappeler à l'ordre.

Les coaches qui adoptent un comportement interdit peuvent être sanctionnés

- 1^{er} degré : avertissement verbal donné par le responsable des coaches ou son représentant, inscrit sur un registre spécifique et signé par le coach concerné ;
- 2^{ème} degré : avertissement écrit signé par le responsable des coaches ou son représentant et par le coach concerné.
- 3^{ème} degré : La carte du coach est retirée pour la journée de la compétition (par le DTN ou le responsable des coaches ou son représentant).
- 4^{ème} degré : la carte du coach est retirée pour le week-end de la compétition (par le DTN ou le responsable des coaches ou son représentant).
- 5^{ème} degré : la commission disciplinaire fédérale est saisie.

Les sanctions sont en principe appliquées par ordre croissant. Cependant, une sanction peut être appliquée proportionnellement à la gravité des faits sans suivre cet ordre.

4 - LA COMMISSION D'APPEL

Composition de la commission d'appel

La commission d'appel est composée de trois arbitres désignés par la commission d'arbitrage ainsi que le responsable des coaches et/ou son représentant.

Commission d'appel saisie par le coach

Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable des coaches afin que celui-ci convoque la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer.

La réclamation doit être effectuée et soumise immédiatement après le combat qui l'a engendrée afin d'éviter que le combat suivant ne commence.

La protestation officielle doit être déposée au responsable de tatami au plus tard une minute après la fin du combat. Le coach demandera le formulaire officiel de protestation au responsable des coaches et aura quatre minutes pour le remplir, le signer et le soumettre avec les frais correspondants. Le jury d'appel a cinq minutes pour rendre une décision.

Lorsque le système de la vidéo replay est mis en place, la commission d'appel peut se servir de la vidéo pour évaluer la situation de protestation décrite par le coach.

Aucune présentation de séquences de combats avec des vidéos personnelles n'est autorisée.

Délibération de la commission d'appel

La commission d'appel analyse la situation de protestation avec, si besoin le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise, et délibère.

Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération, les compétiteurs reprendront place au centre du tatami et les modifications nécessaires et adéquates seront

apportées.

Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée, le résultat reste tel qu'il a été donné avant la protestation. Les compétiteurs ne reprendront pas place au centre du tatami.

Modalités financières pour saisir la commission d'appel

Si le coach souhaite saisir la commission d'appel, il doit s'acquitter de la somme de 50 € afin que sa réclamation puisse être reçue. Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération la somme de 50 € lui sera rendue. Dans le cas contraire la somme versée ne lui sera pas rendue. (Un justificatif sera remis au coach).

5 - SYSTEME ET REGLEMENT DE LA VIDEO REPLAY

Système de la « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat)

La vidéo replay est un logiciel permettant aux arbitres de visionner très rapidement les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en terme de coaching

Epreuve individuelle

- Au début de la compétition, dès le 1^{er} tour, un carton sera remis au coach.
- Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.
- Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre situé entre les deux boxes de coaches et devra lui préciser l'objet de sa demande.
- Si les arbitres après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.
- Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué en 1/2 finale, place de 3^{ème} ou finale.
- Si le coach demande la vidéo replay, quand simultanément, deux ou plusieurs juges montrent un score pour le même compétiteur, le carton sera remis au coach.
- Si le coach demande la vidéo replay et que l'arbitre estime qu'un avertissement ou une pénalité de catégorie 2 doit être appliqué, le carton sera remis au coach.
- Si le coach demande la vidéo replay et que l'arbitre estime que la technique n'a pas été contrôlée, un avertissement ou une pénalité de catégorie 1 doit être appliqué, le carton sera remis au coach.
- Suite à la demande de la vidéo replay du coach, après visionnage, si l'action n'est pas visible, la réponse sera NON et on retirera le carton.
- Si le compétiteur fait un signe ou une demande verbale au coach pour la vidéo replay et que le coach ne lève pas le carton, le compétiteur se verra, néanmoins, infliger une pénalité de catégorie 2.

Si le coach lève le carton, après visionnage des arbitres et que ceux-ci jugent la technique valable, le point sera accordé au compétiteur. Dans ce cas, le carton sera

rendu au coach. Le compétiteur se verra néanmoins infliger une pénalité de catégorie 2.

- Si le compétiteur fait un signe ou une demande verbale au coach pour qu'il ne fasse pas appel à la vidéo replay, le compétiteur se verra, néanmoins, infliger une pénalité de catégorie 2.
- En cas de dysfonctionnement du système de vidéo replay (électrique, caméra, ordinateur etc) le carton est redonné au coach.

Epreuve par équipe

Le règlement par équipe est identique qu'en individuel.

La règle s'applique pour chacun des 5 compétiteurs (équipes masculine) et 3 compétitrices (équipes féminines).

Exemple :

Le coach fait appel à la « vidéo replay » pour faire valider une technique du compétiteur B en montrant le carton aux arbitres.

Si la technique du compétiteur B n'est pas validée, il perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Un nouveau carton pourra lui être attribué en ½ finale, place de 3^{ème} ou finale.

Technique non validée après visionnage, le carton n'est pas rendu au coach

1^{er} tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

2^{ème} tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

3^{ème} tour

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

½ finale ou place de 3^{ème} ou finale

A	B	C	D	E
---	---	---	---	---

Le carton retiré au coach lors du 1^{er} tour lui est rendu en ½ finale, place de 3^{ème} ou en finale

-La demande de la « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.

-Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

V - LE COACHING AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, INTERDEPARTEMENTAL, REGIONAL (EPREUVE COMBAT)

1 - LES CARTES D'ACCREDITATIONS DES COACHES

Coaches des organismes territoriaux

Le dispositif de coaching « épreuve combat », depuis sa mise place, permet d'abord de labelliser les coaches. Par ailleurs, que chacun des acteurs (compétiteurs, coaches et arbitres) puissent évoluer dans un système structuré et encadré ayant pour objectif l'évolution de notre discipline sur les plans organisationnel et sportif.

Un meeting pour les coaches, non accrédités par la FFK, est prévu par l'organisme territorial organisant la 1^{ère} compétition de la saison sportive. (Explications ci-dessous)

Afin de pouvoir coacher aux compétitions territoriales, les coaches nationaux et territoriaux devront être en possession de leur carte de coach et devront la porter autour du cou.

La carte de coach, avec le cachet de l'organisme et la signature du responsable technique, sera remise par l'organisme ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive.

Cette carte validée par un des organismes, départemental, interdépartemental, régional, ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive, sera valable pour toutes les compétitions territoriales, et ce pendant les deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Le président du comité départemental, de la zone interdépartementale, de la ligue régionale et les responsables techniques ne pourront pas coacher dans leur territoire respectif du fait de leur statut. (Zone géographique de responsabilité)

(Exemple : un responsable d'arbitrage d'un département ne pourra pas coacher dans son département. En revanche, il peut coacher en zone interdépartementale, en ligue régionale et au niveau national).

Un meeting pour les coaches doit être prévu par les directeurs technique départementaux dès le début des premières compétitions de la saison sportive afin d'accréditer les coaches et remettre les cartes avec le cachet de l'organisme et la signature du DTD. Les cartes de coaches ainsi validées seront valable pour toutes les compétitions territoriales, et ce pendant les deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Les ZID et les ligues régionales doivent également prévoir des meetings et des cartes de coaches à remettre lors des premières compétitions de la saison sportive, pour deux raisons :

- Si des ZID et/ou des ligues régionales organisent des compétitions non qualificatives avant les comités départementaux.
- Pour les coaches n'ayant pas encore de carte.

Un briefing avant le début de chaque compétition est à prévoir également par le responsable technique de chaque organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).

Coaches nationaux

Les coaches des catégories A, B et jeunes coaches 16-17 ans accrédités par la FFK doivent porter leur carte personnalisée (avec photo d'identité) autour du cou pour coacher aux compétitions départementales, interdépartementales et régionales

2 - LES PREREQUIS ET LES CONDITIONS POUR COACHER

Prérequis

- Etre majeur et licencié à la FFK la saison sportive en cours.
- Etre minimum ceinture noire 1^{ère} dan
- Etre minimum DAF
- Jeunes coaches de 16 et 17 ans
 - o Etre licencié à la FFK la saison sportive en cours.
 - o Etre minimum ceinture noire 1^{ère} dan.
 - o Etre en possession de l'AFA.

(Les jeunes coaches sont autorisés à coacher uniquement aux compétitions pupilles et benjamins)

Conditions pour coacher :

- Avoir les prérequis.
- Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTD, commissaire sportif, DTR).
- Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour les saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.
- Porter la carte d'accréditation.

(Lors du meeting une carte sera remise aux coaches, n'ayant pas l'accréditation nationale, par l'organisme ayant organisé la 1^{ère} compétition de la saison sportive.

3 - LE QUOTA DE COACHES PAR CLUB

Départements - Zones interdépartementales - Liges régionales

Le nombre de coaches par club est défini en fonction du type de compétition

* Championnats : minimes, cadets, juniors et seniors : 3 coaches maximum.

* Coupes et Open des pupilles et benjamins : 4 coaches maximum.

* Toutes autres compétitions non qualificatives, toutes catégories d'âges confondues : 4 coaches maximum

Cette règle est identique aux compétitions nationales

4 - LES DROITS ET DEVOIRS DES COACHES

Devoirs

- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet, pantalon et veste à l'effigie du club si possible et chaussure de sport. Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte document etc. pour prendre des notes.
En fin de saison sportive, en fonction du temps, lorsque les arbitres retirent leur veste, les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif. (Les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés) ;
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions) ;
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching
- S'interdire de traverser les surfaces de compétitions (tatamis) ;
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres ;
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels ;
- Veiller à ce que le compétiteur ou l'équipe se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces trois appels le sportif ou l'équipe sera disqualifiée ;
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public, du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute autre personne présente ;
- Respecter toutes les décisions des arbitres
- Doit être responsable du comportement et des actes des athlètes de son club

durant toute la durée de la compétition.

- Ne pas contester les décisions (points, avertissements, etc.) prises par le corps arbitral.

En cas de contestation relative à une décision, le responsable technique intervient pour un rappel au règlement.

En cas de récidive et en fonction de la gravité des faits, le responsable de la compétition et le responsable technique peuvent décider de suspendre le coach pour toute la durée de la compétition.

En outre, si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable technique de l'organisme écrit au Directeur Technique National ou son représentant. En fonction de la gravité des faits, des sanctions peuvent être prises.

Droits

- Les coaches ayant participé à un des meetings (départemental ou interdépartemental ou régional), sont habilités à coacher dans chacun de ces organismes ;
- Peuvent circuler dans les zones lui étant réservées. Il peut photographier et/ou récupérer « les tirages aux sorts » à l'emplacement prévu à cet effet ;
- Ils accompagnent les sportifs sur l'aire de compétition ;
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé, à condition que le combat où il coachait simultanément sur un autre tatami soit terminé.

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France.

« Voir schéma à la page 13 ».

CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimales, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimales et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales.

« Voir schéma à la page 14 ».

**CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale
- au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)
- au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée. Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales « Voir schéma à la page 15 ».

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés au championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

- Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régionale.
- Les champions (nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.
- Les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés sont effectuées par les Ligues régionales. Les clubs devront valider les inscriptions définitives en ligne, des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 euros, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle

le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
ESPOIRS
COMBAT

Pas d'étapes qualificatives pour cette compétition.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Féminines et Masculins : 3 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront autorisés.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.
Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat de la ligue régionale.

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés sont effectuées par les Ligues régionales. Les clubs devront valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 6 euros, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT - SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront autorisés.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

KATAS

Un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

JUNIORS

COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- De la zone interdépartementale
- Des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (de chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)
- Départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des équipes qualifiées, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des équipes qualifiées, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe préinscrite par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 2 minutes

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

SENIORS

COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale.

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse).

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 3 minutes

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- De la zone interdépartementale
- Des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (chaque ligue régionale d'outre-mer et la ligue régionale Corse)
- Départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des équipes qualifiées, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des équipes qualifiées, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe préinscrite par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 3 minutes

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
ESPOIRS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes espoirs.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

-La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **féminines** et **masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants(es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

-Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 3 minutes

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Espoirs, Seniors féminines et masculins : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS : Equipes féminines et masculines 2 minutes.

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

-Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.

-Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS : Equipes féminines et masculines 3 minutes

**COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES
MINIMES / CADETS / JUNIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Du fait de leur implantation géographique, les clubs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent inscrire les compétiteurs soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Cependant, un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories féminines et masculins : 2 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le

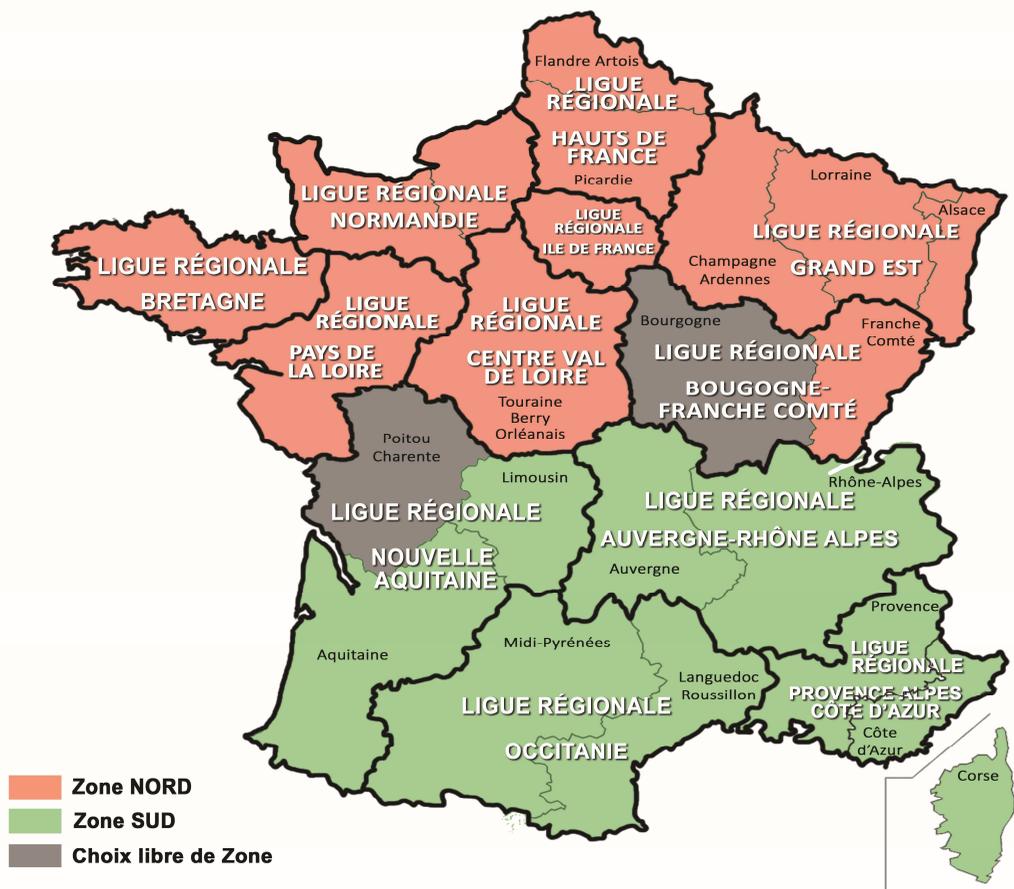
compétiteur est inscrit.



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD



Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud.

Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Les compétiteurs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent choisir de participer soit à la coupe de France zone nord ou à la coupe de France zone sud.

**OPEN ADIDAS INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, cadets, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes des tolérances de poids sont accordées sous condition :



Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES
Kata / Combat
EQUIPES FEMININES ET MASCULINES
MINIMES-CADETS-JUNIORS

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère pour les mineurs est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des minimes et des cadets est autorisé.

Les minimes et les cadets ayant été surclassés respectivement dans une catégorie d'âge supérieur ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combats

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend deux épreuves, équipes masculines et équipes féminines.

COMPOSITION DES EQUIPES

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat -55kg 3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata 5- Cadet combat - 63kg 6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata 8- Junior combat - 68kg 9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata 2- Minime combat - 45kg 3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata 5- Cadette combat - 54kg 6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata 8- Junior combat - 59kg 9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs (trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale, ainsi que des demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

Si il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

-En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.

-En cas d'égalité de victoires et de points, on procédera à une rencontre supplémentaire :

- 1) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
- 2) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
- 3) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.

-En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

DUREE DES COMBATS :

Equipes féminines et masculines : 2 minutes

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES
Combat
EQUIPES MIXTES SENIORS

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des Juniors est autorisé en Senior.

Les juniors ayant été surclassés en seniors ne pourront pas participer à cette compétition dans leurs catégories d'origines.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combats

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Katas

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le programme du championnat de France des ligues régionales comprend **une équipe mixte senior**

COMPOSITION DE L'EQUIPE MIXTE SENIOR

Equipe mixte (féminine et masculine) par ordre de passage :

3 féminines et 5 masculins, sans distinction de poids. (Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant).

Une seule équipe mixte peut participer au championnat.

DUREE DES COMBATS

Equipe mixte senior : 3 minutes

COUPE DE FRANCE CORPO INTERGENERATIONNELLE INDIVIDUELLE
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

NE SONT PAS AUTORISES A PARTICIPER :

- Les podiums des Coupes de France, des Championnats de France, des Opens (Adidas) & (France), dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours.
- Les internationaux et membres des équipes de France.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- Aux catégories benjamins et vétérans
- Pour les athlètes médaillés aux championnats de France UNSS, la coupe de France corpo intergénérationnelle, les coupes de France zones sud et nord, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

KATAS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;
 Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;
 Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;
 Vétérans 4, 66 ans et plus.

Catégorie des BENJAMINS

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
 (1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
 (2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

Catégories des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS :

Un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES :

Lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

COMBATS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans.

Catégories de poids : (Cf. pages 21 à 23).

Les catégories vétérans - féminines et masculins

Vétérans 1 de 35 à 45 ans ;
 Vétérans 2 de 46 à 55 ans ;
 Vétérans 3 de 56 à 65 ans ;
 Vétérans 4, 66 ans et plus.

DUREE DES COMBATS : Pour toutes les catégories d'âges : 2 minutes

COUPE DE FRANCE CORPO INTERGENERATIONNELLE
EQUIPE
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMPETITION PAR EQUIPE :

COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Composition des équipes masculines → 3 compétiteurs + 1 remplaçant

Composition des équipes féminines → 3 compétitrices + 1 remplaçante

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.

DUREE DES COMBATS :

Masculins et féminins : 2 minutes

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.
Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

- Les compétiteurs ayant participé à la Coupe Départementale sont qualifiés à la coupe Elite :
- de la zone interdépartementale.
- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.
Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

- Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.
- Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur départementale.

COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Elite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la zone interdépartementale.

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

PUPILLES / BENJAMINS

COMBAT

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale. (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Par les clubs des ligues régionales d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

- Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.
- Les autres participants sont qualifiés à la coupe honneur de la ligue régionale

**COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite départementale.

(Les 2 finalistes de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.

(Les 2 finalistes de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

(Pour chaque ligue régionale d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse)

PUPILLES / BENJAMINS

COMBAT

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 2 finalistes de la coupe de la ligue régionale élite, dans chaque catégorie d'âge et de poids, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 2 finalistes, dans chaque catégorie d'âge et de poids).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge et de poids, sont qualifiés à la coupe de France.

**OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la coupe de France

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification

sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale.

« Les départements d'IDF devront envoyer les résultats des coupes élite et honneur à la ligue régionale d'IDF.

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 compétiteurs finalistes des coupes ELITE et HONNEUR :

- des zones interdépartementales.
- des départements d'IDF.
- des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer auprès du service compétition de la Fédération :

- par les zones interdépartementales.
- par les départements d'IDF.
- par les ligues régionales.

Les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'engagement de 6 euros, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par les organismes territoriaux.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids.

A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau

Ce système de compétition permet aux jeunes de faire 2 combats minimum.
(Excepté dans le cas de figure où le logiciel définit, en fonction du nombre de participants dans une catégorie d'âge et de poids, qu'un compétiteur saute un tour. Dans ce cas, il est vainqueur du 1^{er} tour sans combattre et reste dans le tableau de 1^{ère} division).

Coupe de France 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de la coupe de France 1^{ère} division.

Coupe de France 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de la coupe de France 2^{ème} Division.

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIE DE POIDS



Des tolérances de poids sont accordées aux compétiteurs sous condition :

Les responsables des clubs devront signaler au service compétition de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids la semaine précédant la compétition.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition.

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES

(Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)

COMBAT

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue régionale Corse

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids.

A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal **1^{ère} division** et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la **2^{ème} division**.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open des jeunes 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'open des jeunes 2^{ème} Division.

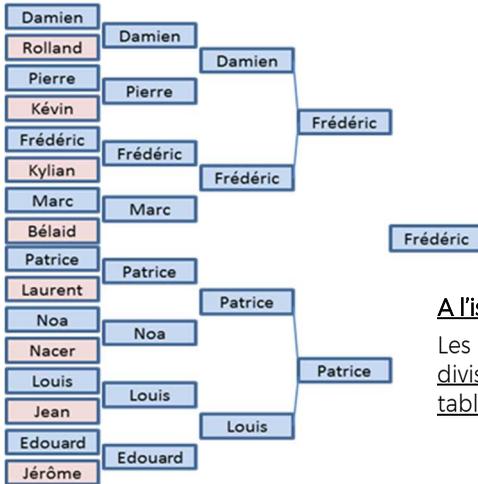
DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS
 (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

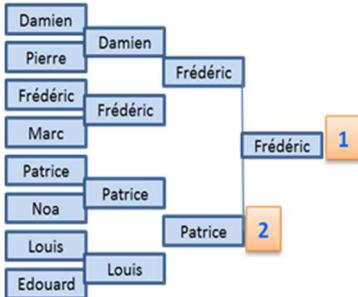
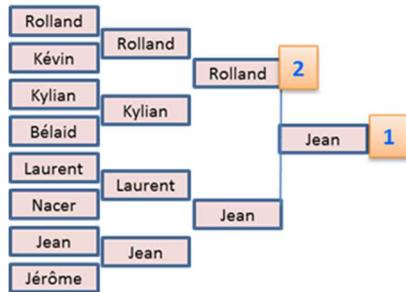


TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



MISE EN OEUVRE

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open des jeunes en fonction de ses exigences spécifiques.

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE

Catégories

Poussins-Pupilles-Benjamins

(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines (combats 1 mn 30)

De 09h00 à 09h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/+45 kg

De 09h30 à 11h00 : déroulement des combats

De 11h00 à 11h15 : Remise des médailles

Pupilles masculins (combats 1 mn 30)

De 10h00 à 10h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 11h00 à 12h30 : déroulement des combats

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussines (combats 1 mn 30)

De 11h30 à 12h00 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ +40 kg

De 12h30 à 14h00 : déroulement des combats

De 14h00 à 14h15 : Remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

De 13h00 à 13h30 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ -45 kg/ +45 kg

De 14h00 à 15h30 : déroulement des combats

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Benjamines (combats 2 mn)

De 14h30 à 15h00 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg

De 15h30 à 17h00 : déroulement des combats

De 17h00 à 17h15 : Remise des médailles

Benjamins (combats 2mn)

De 16h00 à 16h30 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/-55 kg/ +55 kg

De 17h00 à 18h30 : déroulement des combats

De 18h30 à 18h45 : Remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Pour les départements d'IDF :

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés :

- au championnat de la zone interdépartementale

- au championnat de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Les départements d'Ile de France

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de la ligue régionale est proportionnel au nombre de licenciés dans les départements d'Ile de France. « Voir schéma à la page 13 ».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ». »

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats des ligues régionales est proportionnel au nombre de licenciés dans les zones interdépartementales.

« Voir schéma page 14 ».

**CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs qualifiés :

- **Au championnat de la zone interdépartementale**
- **Au championnat départemental (concernant les départements d'Ile de France)**
- **Au championnat départemental (concernant les départements situés dans les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)**

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements situés dans les ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire), les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Concernant les départements d'Ile de France, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale d'IDF.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.

« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

« Voir les exemples de tableaux et de classements en annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir

un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés aux championnats de France est proportionnel au nombre de licenciés des ligues régionales. « Voir schéma page 15 ».

Les 2 compétiteurs finalistes du championnat de chaque ligue d'outre-mer & de la ligue régionale de Corse sont qualifiés au championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

- Les compétiteurs qualifiés au championnat de la ligue régionale.
- Les champions (nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.
- Les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale.

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés sont effectuées par les Ligues régionales. Les clubs devront valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'engagement de 6 euros, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée. Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française. Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français.
« Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.
« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

**CHAMPIONNAT DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire,
Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)

OU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

(Pour les départements d'Ile de France)

PAR EQUIPE

CADETS-JUNIORS / SENIORS

KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs :

-soit auprès de la zone interdépartementale.

-soit auprès de la ligue régionale (pour les ligues de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse).

-soit auprès des départements (pour les départements d'IDF)

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des juniors est autorisé en équipe seniors.

Le sur-classement des minimes est autorisé en équipe cadets-Juniors

Les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; **des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.**

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de 5 minutes.

QUALIFICATIONS

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la zone interdépartementale sont qualifiées au Championnat de France.

-Les 2 équipes finalistes du championnat de la ligue régionale sont qualifiées au Championnat de France (pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) & (pour les ligues des Départements & Territoires d'outre-mer, Corse)

-Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France (pour les départements d'IDF)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 2 équipes finalistes du championnat :

- De la zone interdépartementale
- *Des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)*
- Départemental (des départements d'IDF)

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des équipes qualifiées, sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront néanmoins valider les inscriptions définitives en ligne des équipes qualifiées, en s'acquittant d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe préinscrite par l'organisme territorial.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des juniors est autorisé en équipe seniors.

Le sur-classement des minimes est autorisé en équipe cadets-Juniors

Les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; **des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.**

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de 5 minutes.

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
CADETS-JUNIORS / SENIORS
KATA
(EQUIPES FEMININES- EQUIPES MASCULINES - EQUIPES MIXTES)**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des juniors est autorisé en équipe seniors.

Le sur-classement des minimes est autorisé en équipe cadets-Juniors

Les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi,

elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de 5 minutes.

EQUIPES MIXTES

Une équipe mixte cadets-juniors par club

Une équipe mixte seniors par club

COMPOSITION

Deux possibilité

- 2 féminines et 1 masculin ou 1 féminine et 2 masculins.

**OPEN DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

« Voir les conditions et les modalités aux pages 38-43-44 ».

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et ESPOIRS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS. « Voir en annexe ».

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale sont qualifiés à la coupe élite
- de la zone interdépartementale
- de la ligue régionale (concernant les départements situés dans les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

**COUPE ELITE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

- Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.
- Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur départementale.

**COUPE ELITE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale.

-La participation à la coupe ELITE de la zone interdépartementale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la zone interdépartementale.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

-Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

-Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur de la zone interdépartementale.

COUPE ELITE DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse)

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

Planification de la coupe Elite avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs ayant participé à la coupe départementale. (Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

-La participation à la coupe ELITE de la ligue régionale est obligatoire pour participer ensuite à la coupe HONNEUR.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas participer à la coupe honneur).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements auprès de la ligue régionale.

Par les clubs de chaque ligue régionale d'outre-mer et de Corse.

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï dai

**1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)**

**2^{ème} kata représenté
(2^è et dernier joker utilisé)**

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe

QUALIFICATIONS

- Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale sont qualifiés à la coupe de France.
- Les autres participants sont qualifiés à la coupe Honneur de la ligue régionale.

**COUPE HONNEUR DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe Elite départementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.

**COUPE HONNEUR DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la zone interdépartementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la zone interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les zones interdépartementales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

« Voir annexe ».

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur interdépartementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.

COUPE HONNEUR DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUELLE

Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

Planification de la coupe Honneur avant l'Open de la ligue régionale

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe élite de la ligue régionale.

(Les 4 premiers de la coupe élite de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe Honneur de la ligue régionale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France

**OPEN DE LA LIGUE REGIONALE INDIVIDUEL
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

QUALIFICATIONS

-Les 2 compétiteurs finalistes de l'open de la ligue régionale sont qualifiés à la Coupe de France.

-Les 4 premiers de l'open de la ligue régionale d'IDF sont qualifiés à la Coupe de France

Cas particuliers :

Dans le cas de figure où, l'un des 2 finalistes ou les 2 finalistes se sont déjà qualifiés à la Coupe de France, lors des étapes qualificatives, « Coupe élite ou honneur », les deux médaillés de bronze seront qualifiés à la Coupe de France.

Si le cas se produit avec le ou les 2 troisièmes, en plus du ou des 2 finalistes, la qualification sera déclinée pour les 2 cinquièmes.

Pour les compétiteurs de la ligue régionale d'IDF, le principe est identique, cependant il sera décliné au prorata des 4 qualifiés à la Coupe de France.

« Les zones interdépartementales devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale.

« Les départementales d'IDF devront envoyer les résultats des coupes Elite et Honneur à la ligue régionale d'IDF.

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES 1^{ère} & 2^{ème} année / BENJAMINS 1^{ère} & 2^{ème} année
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

Les 4 premiers de la coupe ELITE et les 2 premiers de la coupe HONNEUR :

- Des zones interdépartementales.
- Des départements d'IDF.
- Des ligues régionales (de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'outre-mer, Corse).

Les 2 premiers de l'Open des ligues régionales.

Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale d'IDF

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions en ligne des athlètes qualifiés sont effectuées par les organismes territoriaux.

Les clubs devront valider les inscriptions définitives en ligne des athlètes qualifiés, en s'acquittant d'un droit d'engagement de 6 euros, non remboursable, pour chaque athlète préinscrit par les organismes territoriaux.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Le service compétition fédéral effectuera le tri pour définir les pupilles et benjamins qualifiés 1^{ère} et 2^{ème} année.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge.

A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau

Ce système de compétition permet aux jeunes de faire 2 combats minimum.

(Excepté dans le cas de figure où le logiciel définit, en fonction du nombre de participants dans une catégorie d'âge et de poids, qu'un compétiteur saute un tour. Dans ce cas, il est vainqueur du 1^{er} tour sans combattre et reste dans le tableau de 1^{ère} division).

Coupe de France 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge pupille 1, pupille 2, benjamin 1, benjamin 2 du tableau principal est déclaré vainqueur de la coupe de France 1^{ère} division.

Coupe de France 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge pupille 1, pupille 2, benjamin 1, benjamin 2 du tableau secondaire est déclaré vainqueur de la coupe de France 2^{ème} Division.

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2^{ème} tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2^{ème} kata représenté
(2^e et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la petite finale (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir en annexe ».

OPEN DES JEUNES DES DEPARTEMENTS
&
OPEN DES JEUNES DES ZONES INTERDEPARTEMENTALES
&
OPEN DES JEUNES DES LIGUES REGIONALES

(Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)
KATA

OBJECTIF

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

Open des jeunes des Départements

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Droit d'inscription :

Les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes en possession de la licence en cours.

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national).

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires : Karaté gi blanc/Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge. A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Open 1^{ère} Division

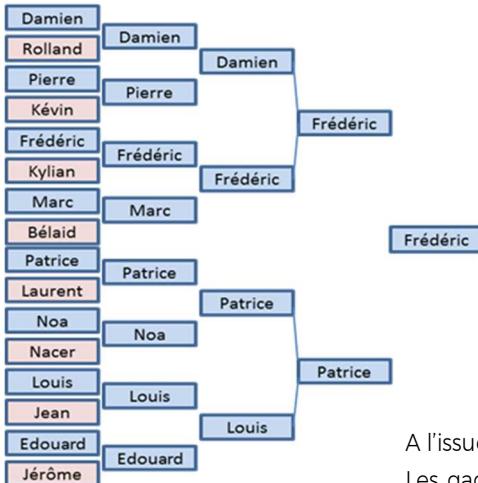
Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open des jeunes 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'Open des jeunes 2^{ème} division

EXEMPLE DU DOUBLE TABLEAU AVEC 16 PARTICIPANTS
 (Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1^{er} tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

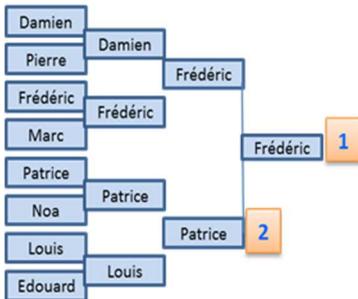
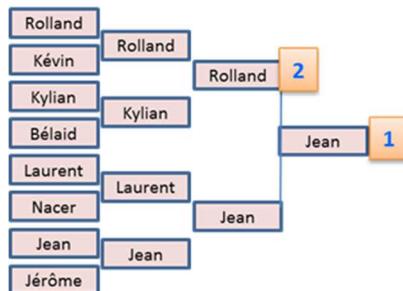


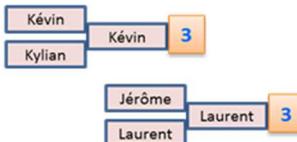
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



MISE EN ŒUVRE

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **poussins, pupilles et benjamins**.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département.

Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories **pupilles, benjamins et minimes**

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive.

Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open des jeunes en fonction de ses exigences spécifiques.

EXEMPLE DE PROGRAMMATION D'UNE JOURNEE TYPE

Catégories

Poussins-Pupilles-Benjamins

(Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines

De 09h00 à 09h30 : contrôle des passeports sportifs

De 09h30 à 10h30 : déroulement des katas

De 10h30 à 10h45 : Remise des médailles

Pupilles masculins

De 09h30 à 10h00 : contrôle des passeports sportifs

De 10h30 à 11h30 : déroulement des katas

De 11h30 à 11h45 : Remise des médailles

Poussines

De 10h30 à 11h00 : contrôle des passeports sportifs

De 11h30 à 12h30 : déroulement des katas

De 12h30 à 12h45 : Remise des médailles

Poussins

De 11h30 à 12h00 : contrôle des passeports sportifs

De 12h30 à 13h30 : déroulement des katas

De 13h30 à 13h45 : Remise des médailles

Benjamines

De 12h30 à 13h00 : contrôle des passeports sportifs

De 13h30 à 14h30 : déroulement des katas

De 14h30 à 14h45 : Remise des médailles

Benjamins

De 13h30 à 14h00 : contrôle des passeports sportifs

De 14h30 à 15h30 : déroulement des katas

De 15h30 à 15h45 : Remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE
(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

PAR EQUIPE

(EQUIPE POUSSINS - PUPILLES)

(EQUIPE BENJAMINS - MINIMES)

KATA

REGLES GENERALES

Ces organismes peuvent, à leur initiative, organiser des compétitions de préparations, mais non qualificatives.

Les équipes BENJAMINS-MINIMES masculines comprennent 3 membres.

Les équipes BENJAMINES-MINIMES féminines comprennent 3 membres.

Une compétition est organisée pour les équipes masculines, et une autre pour les équipes féminines.

Les équipes POUSSINS-PUPILLES comprennent 3 membres masculins ou féminins ou mixtes.

Une seule compétition est organisée pour toutes les équipes qui peuvent indifféremment être masculines ou féminines ou encore mixtes.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant la licence de la saison sportive en cours

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club, sauf pour les Ententes Sportives.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'elles le désirent.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Dans la catégorie des POUSSINS/PUPILLES et BENJAMINS/MINIMES, Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage.

Pour les POUSSINS/PUPILLES et les BENJAMINS/MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), l'équipe peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales de la catégorie supérieure. « Voir en annexe ».

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

INDIVIDUELLE

PUPILLES / BENJAMINS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceintures rouges et bleues / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge / casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

A chaque tour :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata de leur choix, choisi dans la liste correspondant à leur catégorie. (Liste des KATAS par catégorie « Voir en annexe »)

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus,

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

A l'issue des démonstrations des katas, les accompagnateurs des enfants participent à l'équipement des enfants pour les combats.

Immédiatement, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin, quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du combat

CHOIX DES KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour les tours suivants, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Benjamins, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale.

DUREE DES COMBATS

Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

INDIVIDUELLE

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé.

Cependant, un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS

par catégorie « Voir en annexe ».

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Dans la catégorie des minimes, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du combat

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

DUREE DES COMBATS

Catégories féminines et masculines : 2 minutes

**COUPE DE LA ZONE INTERDEPARTEMENTALE COMBINEE
OU**

COUPE DEPARTEMENTALE COMBINEE

(Pour les départements d'IDF)

OU

COUPE DE LA LIGUE REGIONALE COMBINEE

(Pour les ligues régionales de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, d'Outre-mer, Corse)

EQUIPE

SENIORS

KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les clubs :

-soit auprès des zones interdépartementales.

-soit auprès des départements d'IDF.

-soit auprès des ligues régionales (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire) (Départements & Territoires d'outre-mer, Corse).

Le nombre d'équipes par Club est déterminé par l'organisateur.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Compétition par équipe mixte

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les

équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattrà. (Les équipes choisissent le ou la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e), un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, non remboursable, pour chaque athlète inscrit.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est autorisé

Cependant, un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste des KATAS en annexe).

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Pour la catégorie MINIME,

La présentation d'un kata supérieur de la liste MINIME est autorisée en demi-finale, Kata libre liste WKF en finale et dans les rencontres de finales de repêchage.

DUREE DES COMBATS

Catégories féminines et masculines : 2 minutes Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et combat est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du combat.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégories de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégories de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPES
SENIORS
KATA / COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT : Le sur-classement des **Juniors** est autorisé.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon

suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou la combattant(e).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e). Un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES
KATA / COMBAT

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFKDA et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Benjamins 3, Minimes, Cadets	Minimes, Cadets, Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	B3, M1, M2, C1 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.	M1, M2, C1, C2, J1, J2 2 à 4 compétiteurs + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique .Mixité obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée. Niveau académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » disponible sur le site : www.unss.org .	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et combat par catégorie d'âge et de poids. Obligation pour l'équipe de participer aux quatre rencontres : Kata garçons, kata filles, combat garçons, combat filles. La formule des rencontres est sous forme de poules et/ou tableaux suivant les effectifs dans les catégories. Les deux meilleurs résultats combats (garçon et fille), kata (garçon et fille) sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	
NOMBRE	52 Maximum	52 Maximum

D'ÉQUIPES		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges. Champion de France Unss Sport partagé collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées. Champion de France Unss Sport partagé lycées

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.
- Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.
- Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au :
 - meilleur résultat kata chez les jeunes filles
 - meilleur résultat kata chez les jeunes gens
 - meilleur résultat combat chez les jeunes filles
 - meilleur résultat combat chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en kata et en kumité avec des formules adaptées aux effectifs.

ARTICLE 4 – LES CATEGORIES D'ÂGE ET DE POIDS :

Catégories d'âge 2020 / 2021

Benjamins 3	nés en 2008
Minimes	nés en 2006 et 2007
Cadets	nés en 2004 et 2005
Juniors	nés en 2002 et 2003
Seniors	nés en 2001 et avant

Catégories de poids 2020/2021

	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

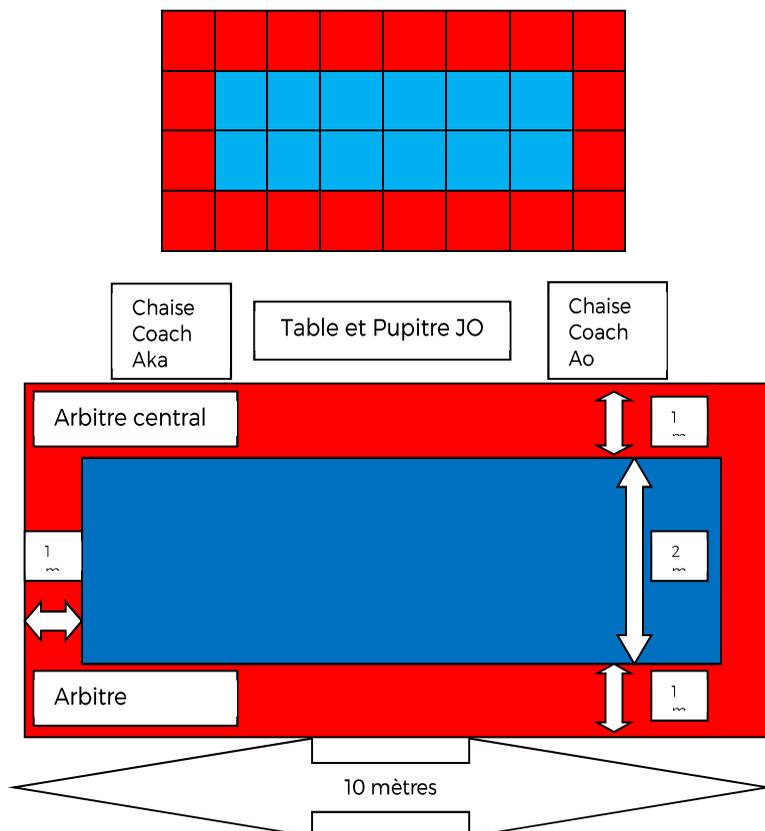
La CMN se réserve la possibilité, en cas de grands déséquilibres entre deux catégories de poids, de proposer une répartition de points différente afin de garantir l'équité entre tous les élèves participants.

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KUMITE

1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de « Shugo » de l'arbitre et/ou de l'intervention du référent de tatami.
3. Face à l'aménagement particulier du milieu (système en couloir), la marque suite à une action en décalage est valorisée par un « Ippon ».
4. Le combat se déroule prioritairement dans le couloir. Le combattant qui pose un appui dans la zone extérieure est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque. Si cette attaque vient à toucher l'adversaire, le compétiteur se voit attribuer un ippon et ce, quelle que soit la nature et le niveau de l'attaque (poing ou pied).
5. Le combat s'arrête au bout d'une minute pour intervention de 15 secondes des jeunes coachs. Toute communication sera interdite en dehors de ce temps de « coaching ».
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe, identifié par une chasuble. Il doit être présent dès le début et durant toute la durée du combat.
7. Le Chronométrateur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
8. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.
9. Est déclaré vainqueur le combattant ayant le plus de points au terme des 2 minutes ou le combattant ayant au moins 8 points d'écart.
10. En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le Senshu s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (Senshu) sera déclaré vainqueur. En absence de Senshu, et en phases de poules, la décision sera « Hikiwake ».
11. Lors de la deuxième journée (phases finales), Si l'égalité persiste, (absence de senshu), la minute supplémentaire s'appliquera, (saï-shiaï),
12. Si l'égalité persiste, la décision sera prise aux drapeaux (Hantei), avec l'appui du référent de tatami.
13. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protège-tibias et protège-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
14. S'agissant des pénalités contacts :
 - un premier contact entraîne un avertissement ;
 - un deuxième contact donne un point à l'adversaire ;
 - un troisième contact donne deux points à l'adversaire ;
 - un quatrième contact entraîne la disqualification du combattant.

Pour le reste, la réglementation kumité actuelle de la FFKDA s'applique.

15. L'espace de combat : L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.

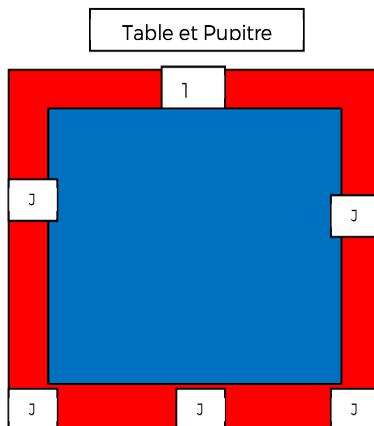


ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KATA.

Surface de compétition en kata

L'aire de compétition doit être plane, suffisamment grande, et ne présenter aucun danger.

1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son Kata à la table officielle.
2. Le Kata doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son kata. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.
4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. En minime, seuls les katas de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Le(a) compétiteur(trice) minime pourra exécuter un kata supérieur lors des phases finales.
6. Au cours de la phase éliminatoire, et lors des phases finales, le(a) compétiteur(trice) minime peut effectuer le même kata à plusieurs reprises.



ARTICLE 7 : LISTE DE KATA

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
Phases finales	LISTE FEDERATION MONDIALE DE KARATE			
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

COUPE DE FRANCE BODY KARATE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE

AUTORISATION A PARTICIPER :

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, pour chaque athlète inscrit en individuel, non remboursable et de 16 €, pour chaque équipe inscrite, non remboursable.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

SURCLASSEMENT

Aucune dérogation d'âge et aucun sur classement ne sont autorisés ni en individuel ni en équipe (à l'exception de la catégorie équipe Open).

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition Body-Karaté classique est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en individuel qu'en équipe.

Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté

et être pieds nus. Le choix de la tenue est libre. Les compétiteurs porteront une tenue de sport (avec un haut débardeur ou un tee-shirt) qui sera adaptée à une pratique sportive.

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert. Les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue identique. Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFK, l'écusson ou la sérigraphie du club. Le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Chaque compétiteur ou chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

CATEGORIES

Cette compétition concerne les catégories féminines et masculines, en individuel et en équipe.

Chaque compétiteur ou compétitrice, en individuel et en équipe, devra se présenter dans sa catégorie respective.

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10-13 ans	2010-2007
ESPOIR 2	Cadet/junior	14-17 ans	2006-2003
HONNEUR 1	Sénior	18 à 25 ans	2002-1995
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1994-1985
HONNEUR 3		36 à 45 ans	1984-1975
HONNEUR 4		46 ans et plus	1974 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10-17 ans	2010-2003
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2002-1995
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1994-1985
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1984-1975
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1974 et avant
MASCULIN ESPOIR	10-17 ans	2010-2003
MASCULIN HONNEUR	+ 18 ans	2002 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégorie d'âge	

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 14 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(s) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 (\pm 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera au compétiteur ou à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé deux chorégraphies de Body Karaté différentes avec obligation de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

Tant en individuel qu'en équipe, les compétiteurs devront changer de chorégraphie pour chaque tour soit 2 chorégraphies minimales afin d'alterner. Pour toutes les finales de chaque catégorie, les compétiteurs ou les équipes auront le choix de présenter l'une des chorégraphies de Body karaté réalisée jusqu'en demi-finales ou une nouvelle chorégraphie de Body Karaté.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- Variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements
- Niveau de difficulté technique
- Dynamisme
- Attitude générale en lien avec le karaté
- Tempo, respect du rythme musical
- Tonicité

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés.

La Compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

OPEN FREE STYLE BODY KARATE PAR EQUIPE

AUTORISATION A PARTICIPER :

Cette compétition se déroule uniquement par équipe. Sont autorisés à participer les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 16 €, non remboursable, pour chaque équipe inscrite.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées.

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération si les compétiteurs sont tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée (1 étranger par équipe).

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition de Body Karaté Free Style est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. Elle concerne une seule et unique catégorie :

- la catégorie Trio : homme, femme, mixte.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style.

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des mitaines de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation.

Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres mitaines.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

Les compétiteurs devront présenter **une chorégraphie de Body Karaté libre** d'une durée de **2mn** (\pm 10 sec) des tours préliminaires à la finale.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée ;

ORGANISATION DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; attitude générale en lien avec le karaté ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène ; la subjectivité ; la difficulté technique.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

RÈGLEMENTATION NATIONALE PARA-KARATE CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA ET COMBAT

AUTORISATION A PARTICIPER :

Sont autorisés à participer les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les clubs.

Afin que les inscriptions en ligne soient validées les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 6 €, pour chaque athlète inscrit en individuel, non remboursable et de 16 €, pour chaque équipe inscrite, non remboursable.

<https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. « Voir les conditions et les modalités de la page 36 à 38 chapitre 4. »

Les médaillés aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

ARTICLE 1 INTRODUCTION

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

ARTICLE 2 : LIEU

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

ARTICLE 3 : PRÉPARATION

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.

2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFKDA.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
8. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFKDA.
9. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.
10. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française.

ARTICLE 4 : AIRE DE COMPÉTITION

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents.
4. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
5. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

- I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.*
- II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.*

ARTICLE 5 - TENUE OFFICIELLE

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

A - LES JUGES

- Les Juges doivent porter la tenue officielle
- La tenue officielle est la suivante :
 - o Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - o Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - o Cravate officielle sans épingle.
 - o Pantalons gris uni, sans revers.
 - o Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

B - LES COMPÉTITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste

2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.

3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.

4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.

5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.

6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.

7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.

8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.

9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.

- *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*

C - LES COACHS

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

LISTE DES KATAS DES CATÉGORIES (CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SENIORS)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSUKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATUSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

ARTICLE 6 : LES KUMITÉ

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIQUEMENT

Les compétitions en fauteuil sont autorisées en combat uniquement pour la catégorie B 2.

Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)

Les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari).

(Il est en effet plus difficile de marquer au corps)

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

A - Abdomen

B- Poitrine

C Dos

E Côtés

F Tête

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap

ARTICLE 7 : CATÉGORIES ET NIVEAUX DE CLASSIFICATION

1. Il est important de noter que de nouveaux niveaux dans les classifications seront créés pour que chaque catégorie attire plus de participants.

2. La compétition peut être encore classée par âge, sexe ou même par grade de ceinture pour toutes les catégories. Une catégorie a besoin d'avoir suffisamment de concurrents pour une compétition pour être viable.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENTATION ET CATÉGORIES DE HANDICAP POUR LES CHAMPIONNATS DE France

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres	Kata

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021

		supérieurs	
Handicap Moteur fauteuil	B 2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc+/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité
Handicap Moteur debout	B3	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata uniquement
Handicap visuel	C1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	C2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Handicap auditif	D1	Personne malentendante	Kata - Kumité
	D2	Personne sourde	Kata - Kumité
Handicap Mental	E1	Handicap mental léger Division 1	Kata uniquement
	E2	Handicap mental moyen Division 2	
	E3	Handicap mental profond Division3	
Syndrome de down	E4	Trisomie 21	.
Handicap Psychique	F	Psychose, trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention +/- hyperactivité	Kata uniquement
Troubles cognitifs	G	Dyspraxie, troubles du langage, troubles de la mémoire, troubles de l'attention	Kata

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux.

AUTORISATION PARENTALE 2020/2021

Je soussigné

Père - Mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

.....

Téléphone : domicile Professionnel

N° SECURITE SOCIALE :

AUTORISE MON ENFANT

NOM.....**PRENOM**.....

A participer aux manifestations de la **saïson 2020/2021** organisées par la F.F. KARATE et ses
organes déconcentrés
(Ligues régionales - Zones interdépartementales - Départements)

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

Fait à Le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Formulaire sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

PROTECTIONS DE COMBAT

Ceinture rouge ou bleue
Sans inscription

Gants rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état



Karaté gi blanc
Sans inscription

Protège tibias
Homologués FFK

Protège pieds rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état

Protège dents

**Cheveux propres / coupés ou attachés
Sans barrettes ni bandeau**

**Coquille
ou
Protège poitrine
Sans inscription**

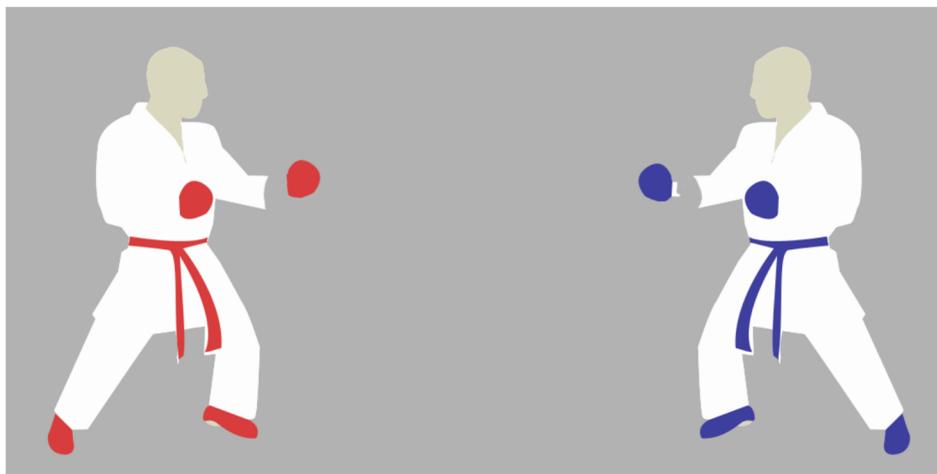
**Lentilles autorisées
Sous la responsabilité du compétiteur (trice)**

(Cahier des charges des protections de combat, sur le site fédéral. Cliquez sur l'onglet compétitions, vous le trouverez dans documents)

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT

KARATE-GI : Blanc sans bandes ni liseré



Manches

Minimum : couvre la moitié de l'avant-bras

Maximum : couvre le poignet

Ne doivent pas être retroussées

Veste

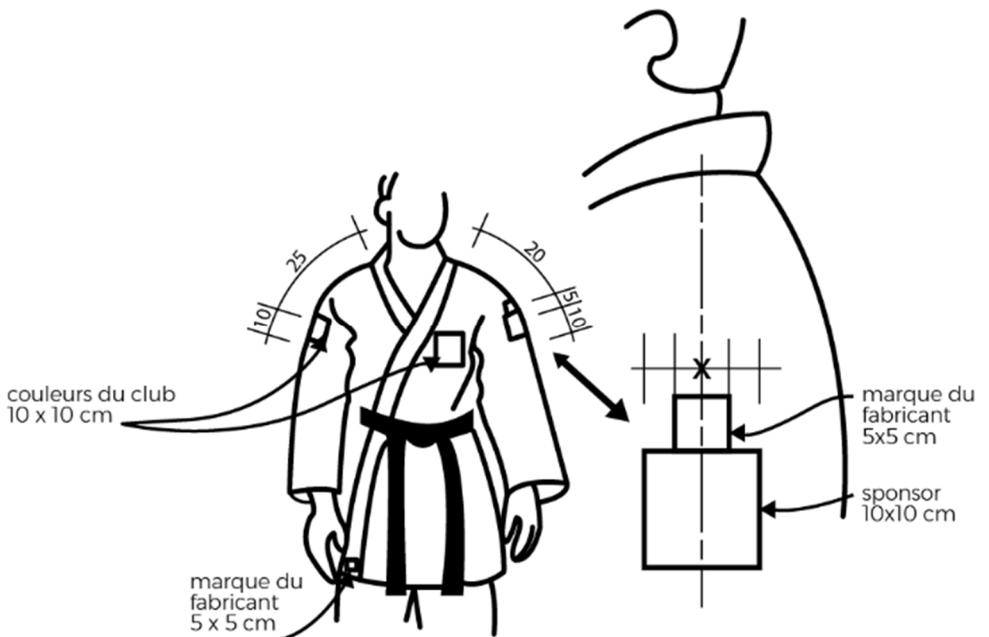
Minimum : couvre les hanches

Maximum : 3/4 de la cuisse

T-shirt (pour les compétitrices)

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO

- Couleurs du club sur le côté gauche de la veste et sur la manche droite. Dimensions maximales 100 cm
- Marquage du fabricant : au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.



ANNEXES

LISTE DES KATAS

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN GODAN	PINAN GODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2	
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS	
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE	

1	Anan	35	Jin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimoto No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousokun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousokun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousokun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Gekesai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Gekesai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousokun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakucho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

ANNEXE LISTE DES KATAS - COMPETITIONS COMBINEES KATAS / COMBATS

LISTE DES KATAS COMPETITIONS COMBINEES MINIMES					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale Liste Minimés	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku Wanshu Jion	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai Saïfa Seienchin Jion Seipa	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai Jion Empi	Saïfa Seyunchin sanchin Shisouchin Sanseiru Seipa
finale et place de 3 ^{eme} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

LISTE DES KATAS - COMPETITIONS COMBINEES CADETS A SENIORS					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassaï dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale, finale et place de 3 ^{eme} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

EXEMPLES DE TABLEAUX

POUR LES COMPETITIONS QUALIFICATIVES

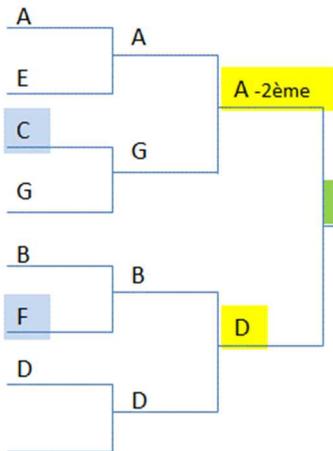
COMBAT ET KATA

DES CATEGORIES MINIMES A SENIORS

CONCERNANT LES ORGANES DECONCENTRES DE LA FFK

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
6 qualifiés pour 7 participants**

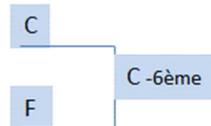
1/4 finale 1/2 finale finale
↓ ↓ ↓



Classement

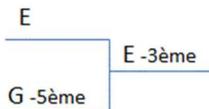
- 1 : D
- 2 : A
- 3 : E
- 3 : B
- 5 : G
- 5 : C

les 5 premiers sont
 les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 6^{ème} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
 Un combat supplémentaire entre les compétiteurs C et F non classés initialement est effectué pour définir et classer le 6^{ème}



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

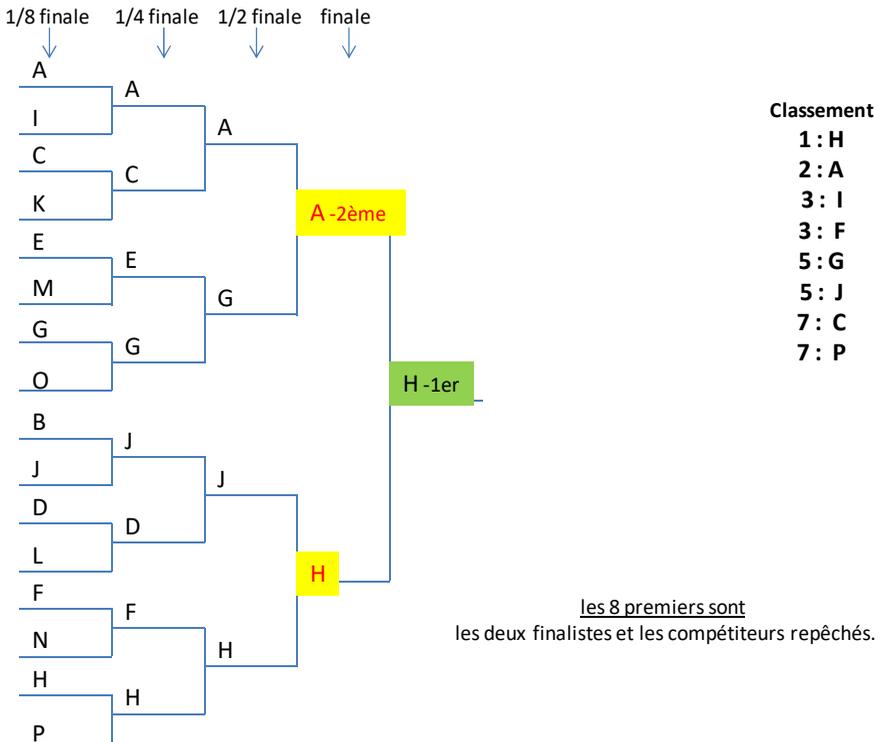


Demi tableau du bas

B -3ème

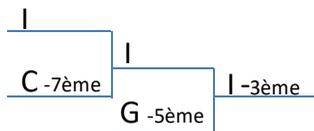
Du fait que D le finaliste saute un tour en 1/4 de finale, il y a un combat de repêchage en moins sur le demi tableau du bas

**Exemple de classement pour une compétition qualificative
8 qualifiés pour 16 participants**

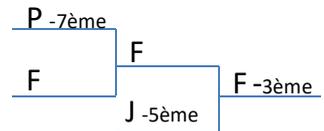


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

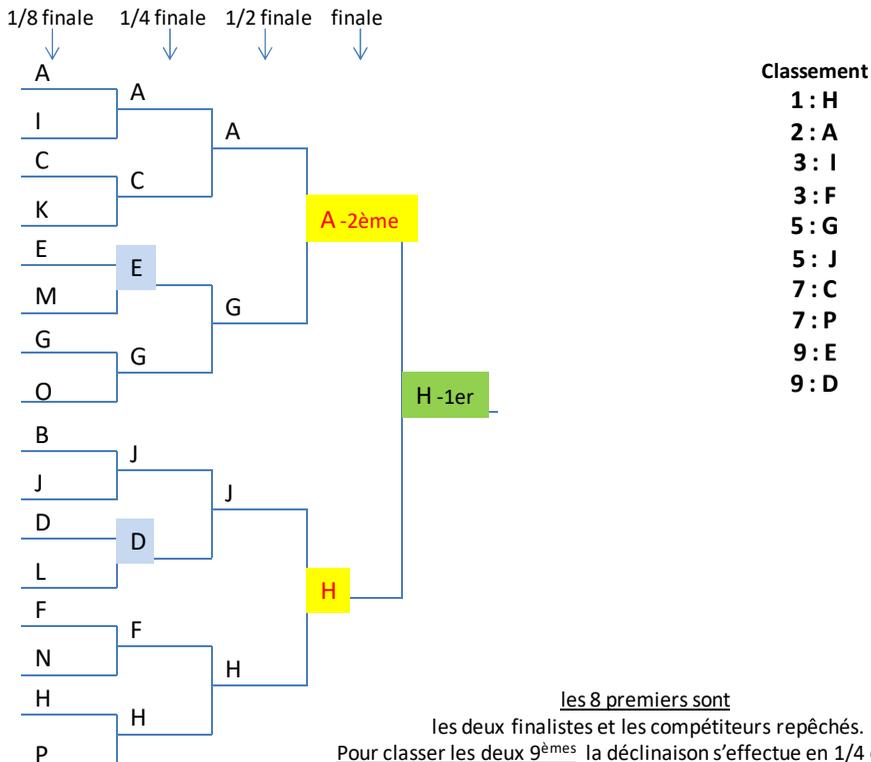
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



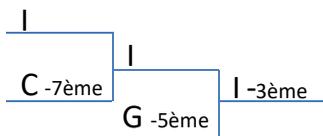
Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 16 participants



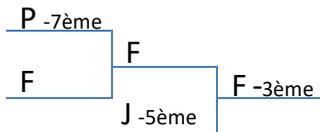
les 8 premiers sont
 les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer les deux 9^{èmes} la déclinaison s'effectue en 1/4 de finale.
 Les 2 compétiteurs E et D non classés initialement sont définis et classer respectivement aux places de 9^{ème} (9^{ème} et 10^{ème} places)

Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

Demi tableau du haut

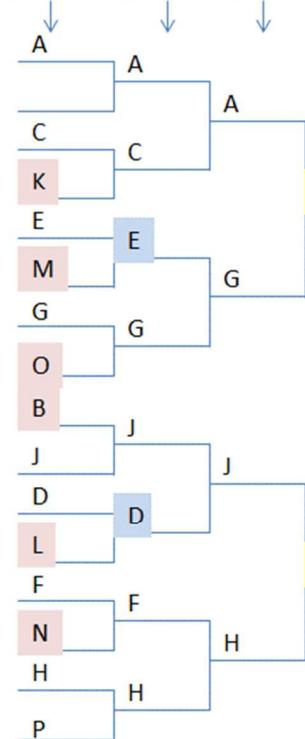


Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 14 participants

1/8 finale 1/4 finale 1/2 finale finale



Classement

- 1 : H**
- 2 : A**
- 3 : C**
- 3 : F**
- 5 : G**
- 5 : J**
- 7 : P**
- 7 : E**
- 9 : D**
- 9 : O**

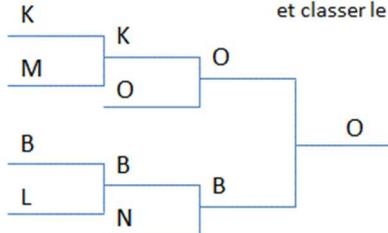
A -2ème

H -1er

H

les 7 premiers sont
 les deux finalistes et les compétiteurs repêchés.
Pour classer le 8ème et le 9ème la déclinaison
 s'effectue en 1/4 de finale. (E & D)

Dans ce cas de figure où l'un des deux finaliste saute un tour
 des combats supplémentaires entre les compétiteurs :
 K-M-O-B-L-N non classés initialement sont effectués pour définir
 et classer le 10ème

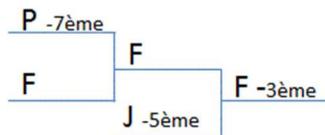


Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes

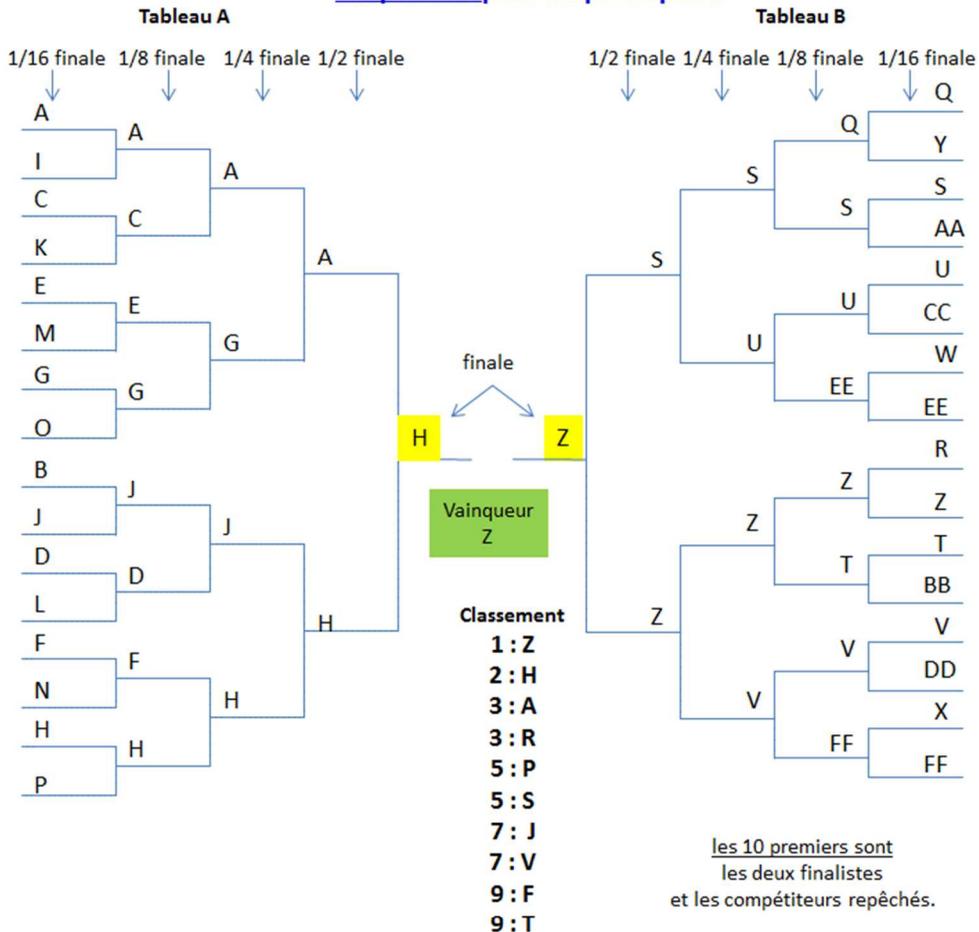
Demi tableau du haut



Demi tableau du bas



Exemple de classement pour une compétition qualificative
10 qualifiés pour 32 participants



Repêchage des athlètes ayant été battus par les 2 finalistes



EXEMPLES
DE FORMULES DE
COMPETITIONS NON OFFICIELLES
(Compétitions d'animations)

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et des clubs



Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.
Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations

Pour ces types de compétitions, la licence de la saison sportive en cours est suffisante pour pouvoir y participer

1. Le relais des maîtres (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

2. La coupe du petit samouraï (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

3. Les kimonos d'or (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1 - 1^{er} passage noté ;
- 2 - choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
- 3 - Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- 4 - Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
- 5 - Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
- 6 - Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.

4. Le challenge des jeunes (Pas de mini-poussins)

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

LE RELAI DES MAÎTRES

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

COUPE DU PETIT SAMOURAI

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont **répartis par poules de 3**.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

Exemple : classement au terme des tours de poule

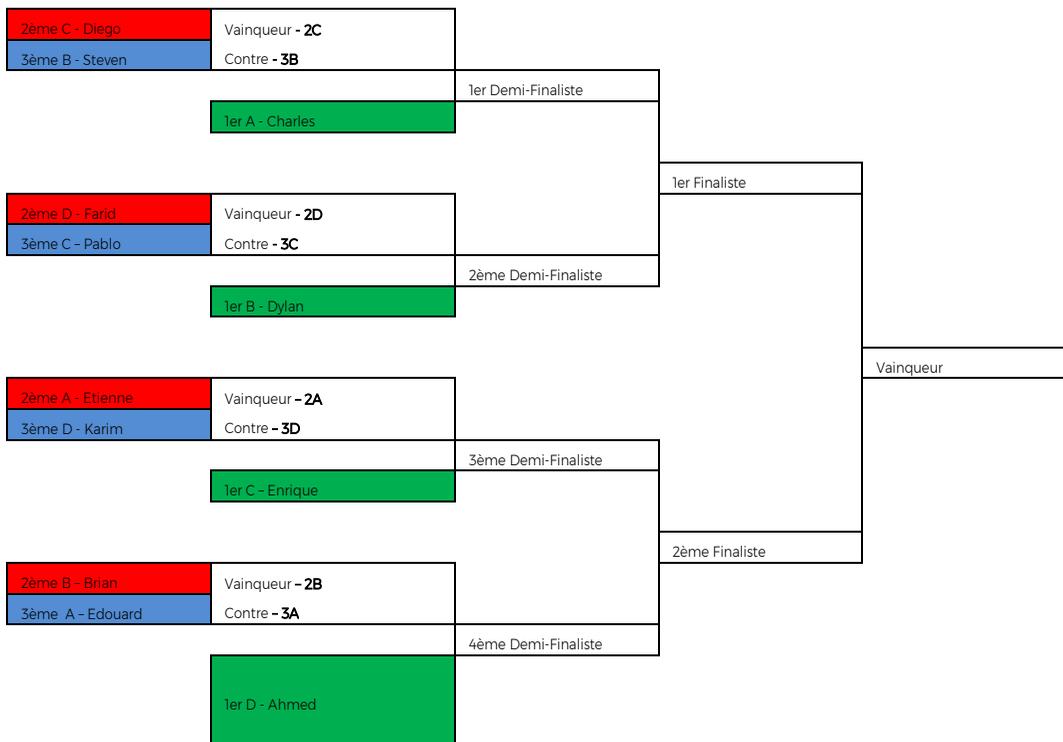
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021



Fiche de mise en œuvre

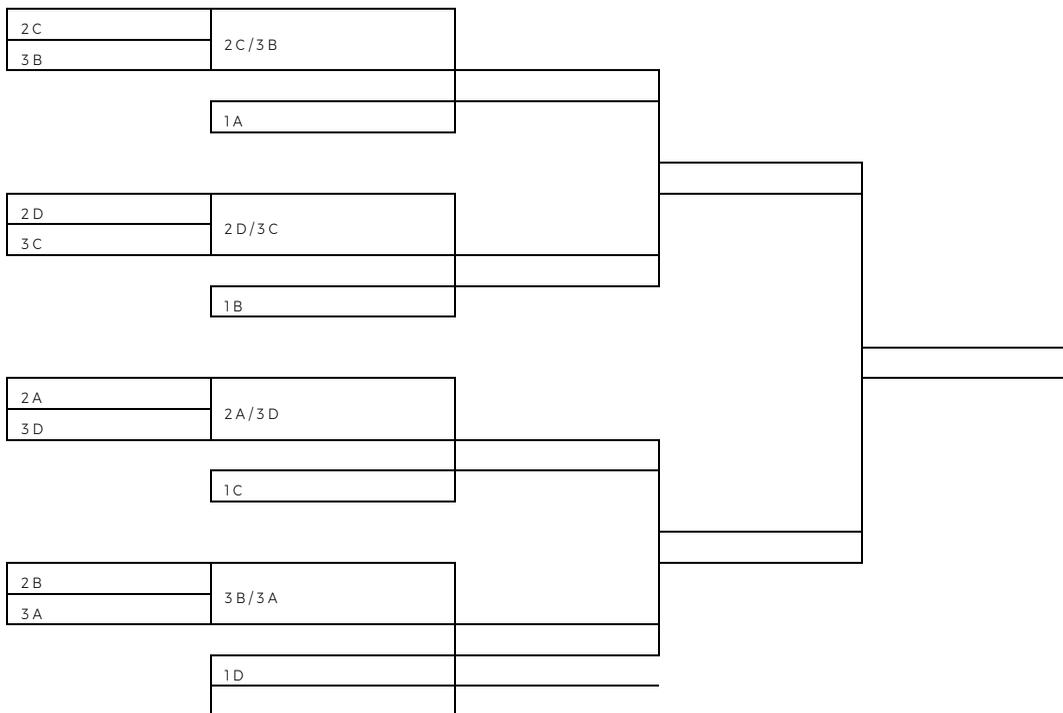
1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

- ORGANISER LE TABLEAU



LES KIMONOS D'OR

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

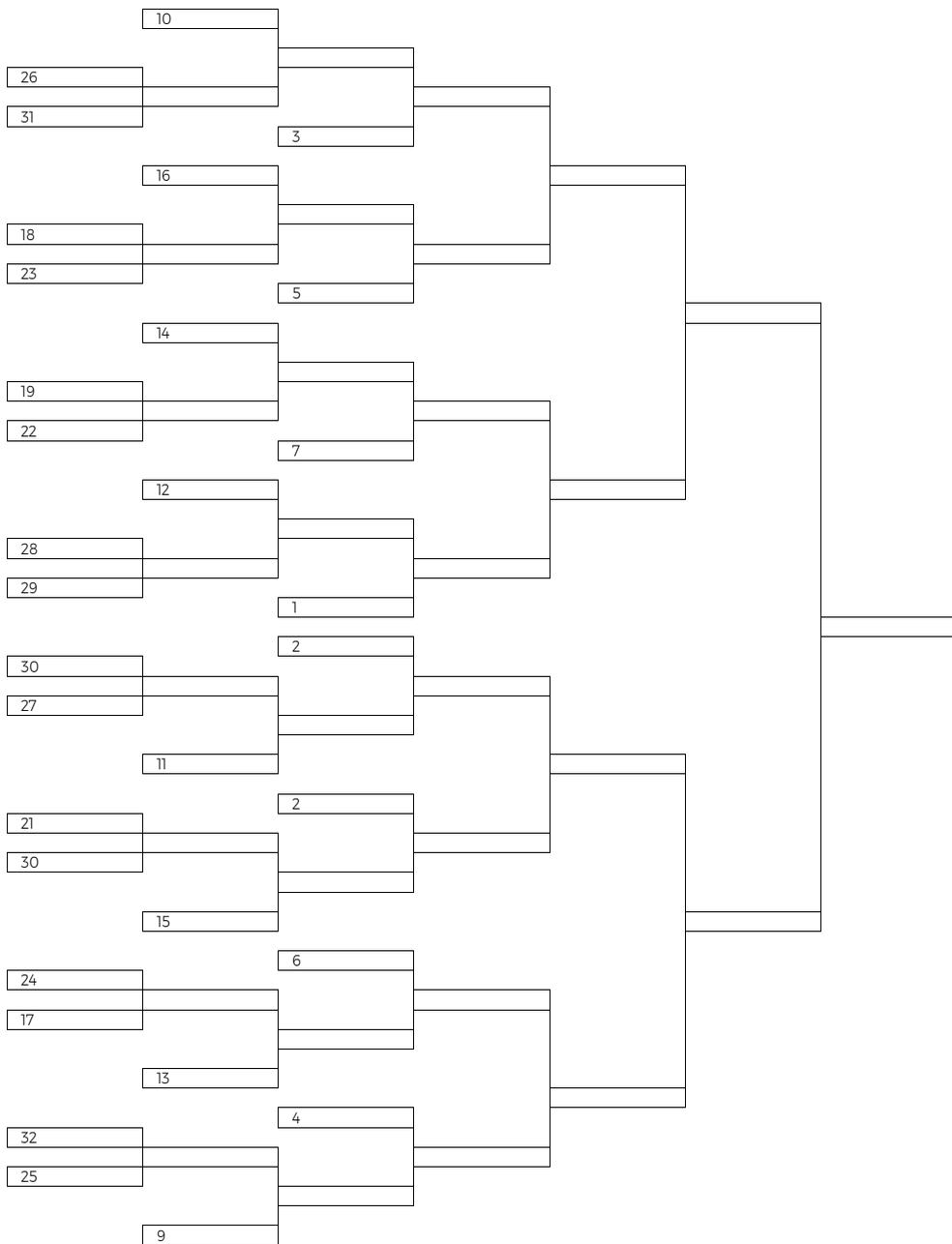
Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021



SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
----------	----------	-----------	----------

POUSSINS 1 ^{er} TOUR			
Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Heian Shodan Heian Nidan	Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	Juni No kata Shodan Juni No Kata Nidan Juni No Kata Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)

PUPILLES 1 ^{er} TOUR			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke Fukiyu Kata (1, 2)
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan Heian Yodan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan 2 Gekisai Dai (1, 2)	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai

BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin

REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021

MINIMES 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			

LE CHALLENGE DES JEUNES

GENERALITES

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.
- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.
- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table ou un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.
- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des katas de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30".
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.

- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Les suivants sont tous 4^{èmes}.

POULES DE 6 COMBATTANTS

Epreuve KATA

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et prénom de l'enfant ainsi que le club.

Inscrire le score des katas dans les cases blanches : ex V = victoire / D = défaite / N = Nul

Epreuve COMBATS

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Total Des Victoires

Noms	Victoires Kata	Victoires Combats	Total Victoires

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3,4 ou 5.

- Exemples :
- 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;
 - 9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;
 - 22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5 ;

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1^{er} match : le 1 contre le 4, 2^{ème} match : le 2 contre le 5, 3^{ème} match : le 3 contre le 6, 4^{ème} match : le 1 contre le 2 etc...).

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1^{er} tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « recombattent » entre eux.

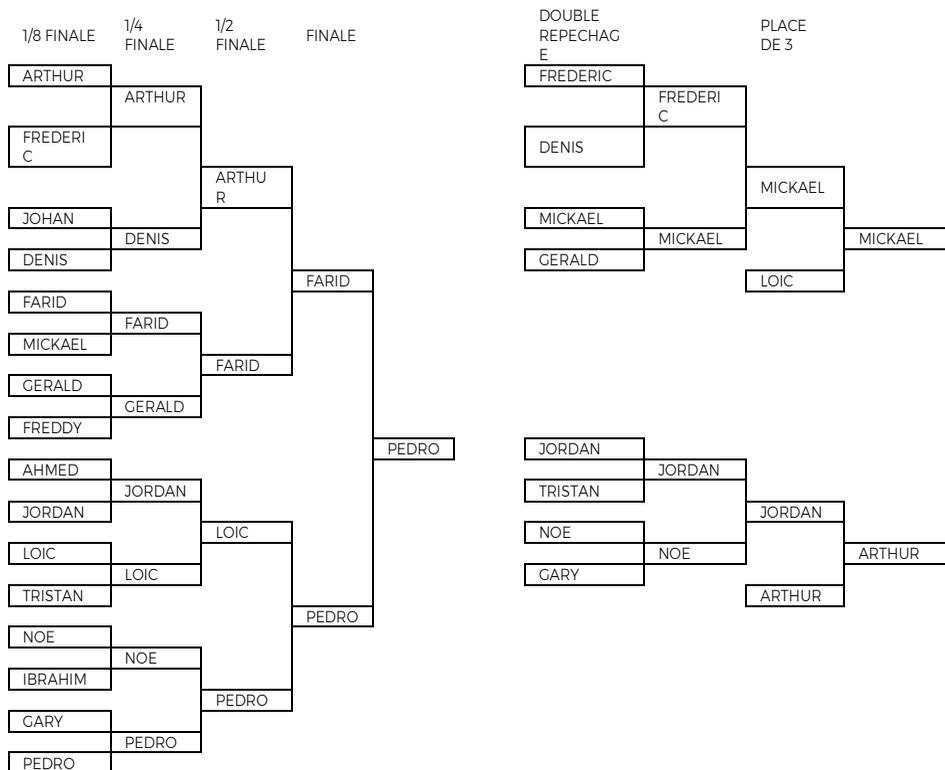
Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8.

Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



FINALISTES

ACCEDENT DIRECTEMENT AU COMBAT POUR LA 3^{ème} PLACE

REPECHES

AUTRES EXEMPLES DE TABLEAUX ET DE POULES

POULE DE 4 COMPETITEURS

	A	B	C	D	RESULTATS
A					
B					
C					
D					

A-B B-D
C-D A-D 6 COMBATS
A-C B-C

POULE DE 5 COMPETITEURS

	A	B	C	D	E	RESULTATS
A						
B						
C						
D						
E						

A-B A-C B-E
B-C B-D A-E 10 COMBATS
C-D C-E
D-E A-D

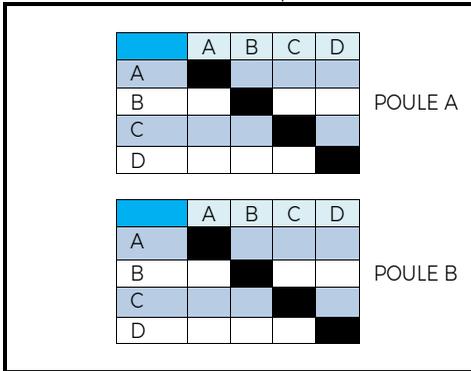
POULE DE 6 COMPETITEURS

	A	B	C	D	E	F	RESULTATS
A							
B							
C							
D							
E							
F							

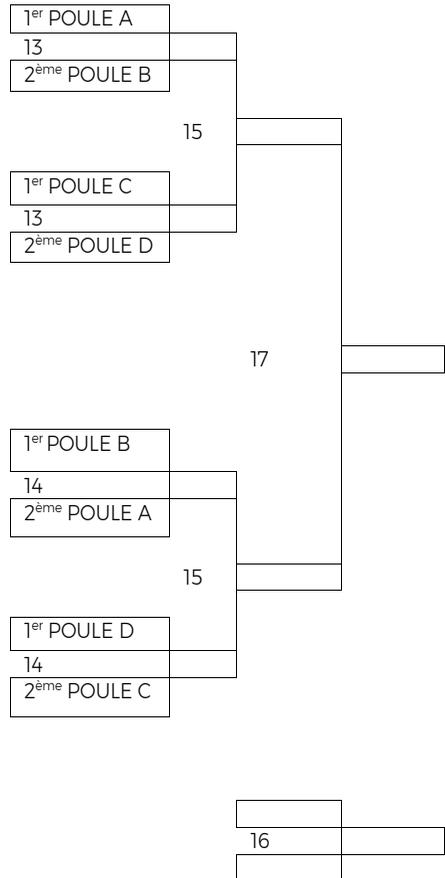
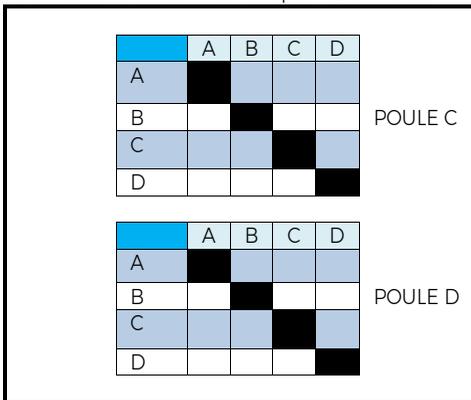
A-B A-C B-E
B-C B-D C-F
C-D C-E A-E 15 COMBATS
D-E D-F B-F
E-F A-D A-F

Sur 2 tapis cette compétition se termine en 17 combats

POULE A + POULE B sur 1 Tapis = 12 combats



POULE C + POULE D sur 1 Tapis = 12 combats



Sur 2 tapis cette compétition se termine en 26 combats

POULE A + POULE B sur 1 Tapis = 12 combats

	A	B	C	D
A				
B				
C				
D				

POULEA

POULE FINALE N=1

	A1	B2	C1	D 2
A1				
B2				
C1				
D2				

Poule finale N1
Vainqueur

	A	B	C	D
A				
B				
C				
D				

POULE B

Sur 1 tapis = 12 combats

26

POULE C + POULE D sur 1 Tapis = 12 combats

	A	B	C	D
A				
B				
C				
D				

POULEC

POULE FINALE N=2

	A2	B1	C2	D1
A2				
B1				
C2				
D1				

Vainqueur
Poule finale N=2

	A	B	C	D
A				
B				
C				
D				

POULE D

Poule Finale N=1
Second

2

Second
Poule Finale N=2



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ